



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 3/2025

Sitzung vom / Séance du 02.06.2025



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity





VILLE DE LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Claudie Reyland
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 2 juin 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

- | | | |
|-----|--|-----|
| I. | Personnel enseignant : nominations (liste 1) | 205 |
| II. | Office social : affaires de personnel (avis) | 205 |

EN SÉANCE PUBLIQUE

- | | | |
|-------|--|-----|
| III. | Questions posées par des conseillers communaux | 205 |
| | 1) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'enseignement précoce | 205 |
| | 2) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet des stations de crème solaire | 205 |
| | 3) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la criminalité, des agressions, du bruit et de la saleté dans le « Klouschterhaff » à Bonnevoie | 206 |
| | 4) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet des horodateurs | 206 |
| | 5) Question de Monsieur le conseiller Wagner concernant l'état de mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Aloyse Kayser | 207 |
| | 6) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant les mesures concrètes issues du Plan de mobilité de la Ville | 207 |
| IV. | Présentation de l'organisation scolaire 2025/2026 | 208 |
| V. | Circulation | 213 |
| VI. | Conventions | 213 |
| VII. | Adaptations du règlement-taxé | 214 |
| VIII. | Renouvellement des zones de vidéosurveillance A, C, D et F (avis) | 217 |
| IX. | Affaires judiciaires | 220 |
| X. | Office social : création de postes (avis) | 220 |

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. PERSONNEL ENSEIGNANT : NOMINATIONS (LISTE 1)

II. OFFICE SOCIAL : AFFAIRES DE PERSONNEL (AVIS)

En séance publique

III. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'enseignement précoce

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : « Dans son analyse du domaine de la petite enfance au Luxembourg, le LUCET a identifié que la seule fréquentation du précoce était associée à de meilleures performances des élèves à la fin du cycle 1 dans tous les domaines évalués : la compréhension orale en luxembourgeois, les précurseurs de la compréhension de l'écrit et les mathématiques. Et cet effet est encore plus grand pour les enfants ayant fréquenté simultanément une crèche et une classe de l'éducation précoce (Hornung et al., 2023, p.41). » Cette citation provient d'une étude récente de l'OEJQS (Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire) qui examine les indicateurs influençant le parcours scolaire d'un élève, faisant partie de l'output, c.-à-d. le résultat de l'enseignement. Au niveau national, les données relatives aux inscriptions à l'enseignement précoce démontrent d'ailleurs que ce sont justement les enfants les plus nécessiteux en raison de leur milieu socio-culturel et socio-économique qui profitent le moins de cette offre, bien que celle-ci soit gratuite et ait prouvé sa plus-value. Les recommandations de l'OEJQS visent à augmenter le taux de fréquentation de l'éducation précoce, notamment pour les enfants des familles plus défavorisées, et de mener des études pour mieux connaître les causes pour lesquelles les parents n'y inscrivent pas leurs enfants.

- Quel est le taux de fréquentation de l'enseignement précoce dans la Ville de Luxembourg par quartier ?
- Est-ce que, dans tous les quartiers, toutes les demandes d'inscriptions sont retenues ? Sinon, à combien le collège échevinal évalue-t-il le manque de capacité ?
- Quels sont les plans pour combler les éventuels manques de capacité ?
- Une priorité d'accès est-elle donnée aux enfants des familles défavorisées sur le plan socio-économique ?
- Comment l'offre de l'enseignement précoce est-elle promue auprès des familles défavorisées sur le plan socio-économique ? La Ville envisage-t-elle de mener, seule ou ensemble avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, une étude pour connaître les raisons de la non-inscription ? Le collège échevinal entend-il améliorer la promotion auprès de ce groupe cible ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : C'est un peu la question de savoir qui est apparu en premier : la poule ou l'œuf ? La demande augmente-t-elle en raison de l'augmentation de l'offre ou devons-nous augmenter l'offre parce que la demande augmente ?

Le taux de fréquentation de l'éducation précoce pour l'ensemble de la Ville est de 49,87 %. À noter que la fréquentation de l'éducation précoce est facultative et que les enfants concernés pourraient également être inscrits à une crèche.

Le taux de fréquentation par quartier varie entre 26,03 % pour le quartier de Neudorf/Weimershof (19 enfants de 73) et 100 % pour le quartier de Pulvermühl (3 enfants de 3). Le taux de fréquentation par ressort scolaire varie entre 32,41 % pour le ressort scolaire Gasperich et 84,21 % pour le ressort scolaire Hamm.

Sur 620 demandes d'inscription introduites au 14 mai 2024, 586 (94,52 %) ont pu être retenues de suite. Pour les 34 demandes restantes, les enfants en question ont été inscrits à une liste d'attente. 28 d'entre eux ont pu être inscrits ultérieurement, ou bien les parents ont renoncé à une inscription lorsqu'ils ont été contactés.

Concernant les mesures prises par la Ville pour augmenter la capacité, il convient de rappeler qu'au quartier de Gasperich, un nouveau bâtiment pour le cycle 1 est en planification. La réalisation de ce projet prend malheureusement plus de temps que nous le souhaiterions, mais le bâtiment sera aussi plus grand que prévu initialement, car un étage supplémentaire sera ajouté. Au Kirchberg, l'extension du bâtiment ouvrira ses portes, avec 4 salles réservées à l'éducation précoce (soit une salle de plus).

Actuellement les enfants des familles défavorisées sur le plan socio-économique ne bénéficient pas d'une priorité d'inscription à l'éducation précoce. Il serait toutefois intéressant d'échanger à ce sujet avec le ministère. Dans ma présentation de l'organisation scolaire 2025-2026, j'aborderai la manière dont nous essayons d'atteindre un maximum d'équité sociale. Étant donné que l'offre en matière de l'éducation précoce correspond actuellement à la demande, nous n'avons pas jugé nécessaire d'introduire un critère supplémentaire, comme c'est le cas pour les foyers scolaires.

2) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet des stations de crème solaire

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Les périodes d'ensoleillement deviennent plus longues et plus intenses. Selon la Fondation Cancer, le cancer de la peau est le type de cancer le plus fréquent au Luxembourg. Afin d'inverser cette tendance, la Fondation Cancer s'engage depuis quelques années à sensibiliser les résidents luxembourgeois sur l'importance de se protéger du soleil, en particulier en appliquant régulièrement de la crème solaire lors d'une exposition intense. C'est dans cette optique que la Fondation Cancer a installé des stations de crème solaire à travers le pays, ceci en coopération avec les villes et les communes.

- La Ville de Luxembourg était partenaire de ce projet de prévention en 2022. À quels endroits les stations de crème solaire étaient-elles installées ? Quel était le bilan de ce partenariat avec la Fondation Cancer ?
- Pourquoi le partenariat n'a-t-il pas été poursuivi en 2023 et en 2024 ?
- Le collège échevinal n'est-il pas d'avis que la prévention du cancer de la peau est importante ? Si oui, envisage-t-il de faire des démarches auprès de la

Fondation Cancer pour rejoindre les communes proposant ce service de prévention à leurs habitants et visiteurs ?

- Ne serait-il pas opportun d'équiper prioritairement les aires de jeux (*Pirateschëff, Bambësch*, parcs à Merl et au Kirchberg, etc.) de stations de crème solaire ?
- Serait-il possible d'offrir ce service également pour les espaces verts de la LUGA ainsi que pour le parc de Gasperich, qui manquera d'espaces ombragés pendant de nombreuses années encore ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : En 2022, la Ville a participé à ce projet de la Fondation Cancer, qui fait un travail extraordinaire, en mettant en place des stations de crème solaire à trois endroits, à savoir au parc de Merl, sur la *Kinnekswiss* et au skate-park dans la vallée de la Pétrusse. Le Service Parcs a dressé un bilan négatif en raison de cas de vandalisme, mais aussi de considérations d'ordre pratique et d'hygiène. Nous avons retrouvé la crème solaire dans de nombreux endroits dans l'espace public, mais pas sur la peau des gens. Des photos montrent qu'une partie d'un bâtiment dans le parc de Merl en a été recouverte. En outre, les stations n'ont pas fonctionné sans problèmes et des questions d'hygiène se posent, sachant que la crème solaire reste exposée au soleil pendant des jours, voire des semaines.

Pour les raisons évoquées, la Ville a décidé de ne plus participer à ce projet. Cependant, nous sommes en contact régulier avec la Fondation Cancer. J'ai également l'intention de rencontrer les responsables de la Fondation Cancer afin d'examiner d'autres solutions au problème de la protection solaire, par exemple à travers une campagne de sensibilisation dans les parcs. Nous sommes ouverts à toute forme de collaboration avec la Fondation Cancer.

3) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la criminalité, des agressions, du bruit et de la saleté dans le « Klouschterhaff » à Bonnevoie

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'ai été contacté par des habitants du « Klouschterhaff », situé près de la rue du Parc à Bonnevoie. Il s'agit d'une petite place agréable avec une table de ping-pong, un échiquier, quatre chaises et deux bancs. Malheureusement, depuis un certain temps, cet endroit est fréquenté par des trafiquants de drogue, des toxicomanes, des alcooliques et des sans-abris, mais aussi par des jeunes agressifs et indisciplinés, ce qui nuit considérablement au sentiment de sécurité. Les riverains sont régulièrement confrontés au trafic de drogue, à des agressions, au bruit et à la saleté. Il convient également de rappeler le triste assassinat d'un jeune. J'ai joint à ma question écrite un rapport d'un riverain, accompagné de photos dramatiques.

- Le collègue échevinal est-il conscient de la situation au « Klouschterhaff » ? Depuis quand ?
- Quelles solutions sont prévues pour contrer la baisse significative de la qualité de vie des riverains ?
- Les riverains proposent que les bancs soient démontés et qu'une caméra soit installée en cas de besoin. Quelle est la position du collègue échevinal à ce sujet ?
- Dans quelle mesure la Ville de Luxembourg collabore-t-elle avec la police et « À vos côtés » ?
- Qui les riverains peuvent-ils contacter directement en cas de problème ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous sommes pleinement conscients de cette situation. Je tiens à rappeler que le conseil communal a donné son accord, le 3 mars dernier, à l'extension de la vidéosurveillance et que la place en question, tout comme plusieurs autres endroits dans les environs, fait partie de la zone qui sera surveillée à l'avenir.

Il y a quelques semaines, le « *Drogendësch 2.0* » a été présenté. Les quatre ministres concernés (Police, Santé, Justice et Famille) et la Ville de Luxembourg s'efforcent conjointement, dans le cadre de leurs compétences respectives, d'améliorer la situation générale. De nombreuses offres existent déjà pour aider les personnes concernées, en particulier à Bonnevoie. Il convient de rappeler que le personnel d'« À vos côtés » ne peut agir qu'à titre préventif et ne dispose pas des mêmes compétences que la police.

Tout le monde a le droit de séjourner dans l'espace public. Si des infractions sont commises, en particulier le trafic et la consommation de drogues, la police peut intervenir, mais elle seule. Depuis de nombreuses années, je ne cesse de réclamer une présence policière accrue et de souligner qu'une fois une infraction constatée, il faut garantir que des sanctions soient prises et que l'affaire ne soit pas classée, comme c'est malheureusement trop souvent le cas.

Si l'on supprimait les bancs, on punirait les personnes qui se détendent paisiblement sur cette place très agréable, où des événements intéressants ont lieu en été. On pourrait éventuellement envisager d'installer des bancs sur lesquels il est moins facile de s'allonger.

La Ville déploie d'importants efforts, notamment pour reloger le commissariat de police de Bonnevoie dans de nouveaux locaux plus spacieux, situés à un endroit qui donnera plus de visibilité à la police. La Ville poursuivra ses efforts, mais elle ne peut le faire que dans le cadre de ses compétences légales. Si des citoyens constatent un délit, ils doivent s'adresser à la police.

4) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet des horodateurs

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : Dans certains quartiers de la Ville de Luxembourg, il est difficile de prendre un ticket de parking aux horodateurs et de payer par carte bancaire, car ce système de paiement est parfois défectueux. Cela met les automobilistes dans l'embarras, notamment s'ils n'ont pas de monnaie sur eux. Il existe certes l'application mobile « Indigo Neo », mise en place par la Ville, mais cette application ne semble pas fonctionner dans tous les quartiers.

- Serait-il possible d'étendre l'application « Indigo Neo » à tous les quartiers de la Ville ?
- La Ville pourrait-elle communiquer de manière régulière sur les possibilités de paiement dans les zones payantes (site web, newsletter, application « Hoplr », etc.) ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il existe plus de 1.400 horodateurs sur le territoire de la Ville. Les uns fonctionnent par monnaie, les modèles plus récents également par carte bancaire. L'application « Indigo Neo » fonctionne depuis le 1^{er} juin 2023 pour tous les emplacements de stationnement publics situés sur l'ensemble du territoire de la capitale. Toutes les explications utiles à ce sujet sont disponibles en scannant le code QR présent sur chaque horodateur, de même que sur le site web www.vdl.lu. Le City Magazine comporte régulièrement une rubrique relative au stationnement

en ville. Nous sommes donc d'avis qu'une communication supplémentaire à ce sujet n'est pas nécessaire.

5) Question de Monsieur le conseiller Wagner concernant l'état de mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Aloyse Kayser

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : L'accident survenu en mars 2025 au Limpertsberg, ayant fait six blessés, a rappelé les risques liés au non-respect du Code de la route, et en particulier des limitations de vitesse. Considérant que le Limpertsberg est un quartier qui compte une grande concentration d'écoles et de lycées, et que les écoliers font partie des usagers de la route les plus vulnérables, cet accident souligne la nécessité de minimiser les risques liés au trafic automobile, en particulier sur les chemins empruntés par les élèves pour se rendre à l'école.

La déclaration échevinale contient l'engagement suivant : « Des zones d'apaisement du trafic supplémentaires seront créées (zones 30 km/h, zones de rencontre, zones résidentielles et zones piétonnes). Les zones à circulation réduite autour des écoles, crèches et foyers scolaires seront étendues. »

En date du 26 mai 2023, Monsieur le conseiller Guy Foetz avait attiré l'attention du collège échevinal, par le biais d'une question écrite, sur une lettre commune du comité scolaire et des représentants des parents de l'école Belair-Kayser concernant la situation dangereuse du trafic automobile devant cette école. À la suite de cette intervention, des membres des services communaux ont présenté, le 29 novembre 2023, lors d'une réunion entre les représentants des parents et le comité scolaire de l'école Belair-Kayser, un plan détaillé pour le réaménagement de la rue Aloyse Kayser ainsi qu'un projet de Pedibus. Ce projet prévoit des travaux de réaménagement de la rue Aloyse Kayser en deux étapes. Une première étape, consistant à aménager un premier passage pour piétons et à rétrécir la voie à hauteur de l'entrée de l'école, a été réalisée en mai 2024. À ce jour, la deuxième étape, qui prévoit un réaménagement plus global, comportant notamment un rétrécissement supplémentaire de la voie et la création de passages pour piétons supplémentaires devant l'école, n'a toujours pas été réalisée.

Des problèmes de circulation automobile et de stationnement illicite persistent dans les environs de l'école Belair-Kayser. La première phase du projet s'avère insuffisante pour garantir la sécurité des élèves, notamment parce que le passage pour piétons installé ne se trouve pas sur l'itinéraire emprunté par la majorité des piétons : ils traversent la rue Aloyse Kayser après avoir remonté la rue des Arquebusiers du côté gauche, et non du côté droit, où se trouve le passage piéton actuel. Le collège échevinal n'est-il pas d'avis qu'il est nécessaire de lancer sans délai la deuxième phase du projet ?

En réponse à la question de Monsieur le conseiller Guy Foetz, Monsieur l'échevin en charge de la circulation avait déclaré le 26 mai 2023 : « Il a été constaté que les seules situations dangereuses aux abords de l'école Aloyse Kayser sont générées par la présence des parents-taxis qui s'arrêtent à des endroits non prévus à cet effet. » S'il paraît contestable d'imputer aux parents, pris individuellement, la responsabilité des insuffisances en matière d'aménagement urbain et de politique des transports, il me revient qu'à l'école Belair-Kayser, de nombreux élèves habitent en dehors de la zone de recrutement de l'établissement et sont donc souvent conduits à l'école en voiture. Quel est le pourcentage de ces enfants ? Le collège échevinal n'estime-t-il pas qu'en admettant un nombre significatif d'élèves résidant en dehors du périmètre scolaire, il s'agit de sa propre politique de promotion de la mobilité douce par la création d'une offre Pedibus ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le projet de réaménagement de la rue Aloyse Kayser comprend deux phases. Dans le cadre de la première phase, qui est déjà terminée, un passage pour piétons a été aménagé au croisement rue Aloyse Kayser / rue des Arquebusiers et la chaussée a été rétrécie. Il est vrai qu'il y a beaucoup de trafic à cet endroit, notamment en raison des parents-taxis qui amènent leurs enfants à l'école. La deuxième phase des travaux prévoit des travaux au niveau de la superstructure : le stationnement ne sera plus autorisé que d'un seul côté de la route, la chaussée sera réduite, un plateau sera aménagé et un deuxième passage pour piétons sera mis en place.

Dans les prochains mois le projet en question sera présenté aux habitants et aux différents acteurs de l'école, et nous discuterons le projet avec eux. Les riverains ont d'ores et déjà lancé une pétition. Ils ne veulent pas perdre d'emplacements de stationnement, s'opposent à l'introduction d'une circulation à double sens, notamment en vue de la mise en œuvre d'un futur PAP. La Ville est convaincue qu'il faut changer quelque chose, étant donné que de très nombreux parents-taxis y circulent et que la situation est dangereuse pour les enfants qui se rendent à l'école à pied. Je trouve difficile d'accepter l'argument selon lequel il n'y aurait pas assez d'emplacements de stationnement : le Parking Stade se trouve à proximité immédiate de l'école.

En ce qui concerne le lieu de résidence des élèves, seulement 27 sur 291 élèves (9,28 %) de l'école Belair-Kayser n'habitent pas le quartier de Belair. Pour parer aux problèmes de la circulation aux abords de l'école, un Pedibus a été créé. 22 enfants y sont inscrits à l'heure actuelle. 90 élèves habitent au quartier de Belair à une distance de plus de 750 mètres de l'école Belair-Kayser. Un seul de ces 90 élèves profite du Pedibus. Les autres 89 enfants se rendent donc à l'école soit seuls à pied, soit à plusieurs à pied, soit ils sont amenés à l'école en voiture. Ce n'est donc pas le fait que 27 enfants habitent dans d'autres quartiers qui pose problème. Nous devons tous réfléchir ensemble à ce qui pourra être fait pour réduire la circulation et rendre la situation plus sûre pour les enfants.

6) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant les mesures concrètes issues du Plan de mobilité de la Ville

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Il y a plus d'un an, le 27 mars 2024, la Ville de Luxembourg a présenté son Plan de mobilité. Nous soutenons l'objectif d'atteindre, à l'horizon 2035, un modal-split de 51 % de déplacements par mobilité douce et transports en commun et 49 % de transport individuel motorisé. Or, comme nous l'avons déjà constaté à plusieurs reprises, le Plan de mobilité ne contient pas de mesures concrètes. Sachant qu'aujourd'hui, la Ville est à un modal-split de 40/60, des efforts considérables restent à faire pour atteindre l'objectif mentionné.

- Quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre depuis la présentation du Plan de mobilité en mars 2024 afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2035 ?
- Un calendrier précis des étapes de mise en œuvre du plan a-t-il été établi ? Si oui, lequel ?
- Des mesures spécifiques ont-elles été prises ou prévues pour améliorer l'infrastructure piétonne et cyclable ? Si oui, lesquelles et dans quels quartiers ?
- D'après le calendrier prévu, le concept intégré de mobilité douce, confié au bureau Gehl, devrait être finalisé d'ici fin juin 2025. Sera-t-il alors disponible et publié dans son intégralité, tel que promis par Monsieur

l'échevin de la mobilité lors du conseil communal du 30 septembre 2024 ?

- La Ville prévoit-elle une réduction du trafic individuel motorisé (par exemple, moyennant une réforme des taxes de stationnement, la déviation du trafic et la réduction du nombre d'emplacements de stationnement) ? Si oui, par quelles mesures et quand ?
- Quelles mesures ont été prises pour impliquer les citoyens et les parties prenantes (syndicats d'intérêts locaux, ProVelo, etc.) dans la mise en œuvre du Plan de mobilité ? Pouvez-vous confirmer l'information selon laquelle la participation citoyenne n'est plus prévue dans la commande passée auprès du bureau Gehl ?
- Quels indicateurs sont utilisés pour suivre l'évolution du modal-split et à quelle fréquence ces données sont-elles mises à jour ? Un an après la présentation du plan, comment le collège échevinal évalue-t-il les progrès réalisés ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Dans le plan de mobilité, nous exposons clairement notre approche. Nous avons surtout mis l'accent sur la mobilité douce – cyclistes, piétons – et sur les transports publics, et nous voulons atteindre une répartition modale de 51 à 49. Dans les conclusions que l'on trouve à la fin du plan de mobilité, on peut lire que nous ferons réaliser des études supplémentaires et élaborer des concepts. Ces derniers seront élaborés dans les domaines de la circulation, de la mobilité douce et de la gestion du stationnement. Le plan de ville pour enfants (« Kinderstadtplan ») fait également partie des concepts qui compléteront le Plan de mobilité. L'élaboration de ces concepts a commencé en 2024.

Concernant l'apaisement du trafic, nous avons retenu d'élaborer d'abord des plans pour 6 quartiers en collaboration avec un bureau d'études externe. Nous avons déjà présenté nos idées y relatives aux habitants des quartiers de Hollerich, Merl et Limpertsberg, et nous ferons maintenant des tests pour essayer d'évincer une bonne partie du trafic de transit des quartiers résidentiels.

Concernant la mobilité douce, la Ville a chargé le bureau d'études mentionné de réaliser une analyse des axes principaux. Le réseau entier est évalué moyennant un système de points, y compris en comparaison à d'autres réseaux. L'analyse devrait être remise au collège échevinal avant les vacances d'été 2025, et j'espère que nous pourrons la présenter en commission en automne. Nous verrons alors quelles mesures sont réalisables et lesquelles ne le sont pas.

Nous avons également élaboré un concept relatif à l'infrastructure des stations de recharge. Une soumission publique y relative est en préparation.

Concernant le « Kinderstadtplan », nous avons espéré que de nombreux parents et de nombreux enfants participeraient à l'enquête menée dans ce cadre. Malheureusement, nous avons dû constater que seulement 10 % des enfants – sachant que les enfants ne participent que si leur enseignant participe – et seulement 3 % des parents ont participé. Nous allons néanmoins poursuivre notre travail et espérons disposer de résultats d'ici la fin de l'année 2025.

Le concept en matière de stationnement sera également présenté au collège échevinal. Les domaines d'action comprennent la durée de stationnement, les zones (couleurs), les vignettes et les tarifs.

Je suis donc d'avis que nous atteindrons l'objectif fixé par le Plan de mobilité, à savoir l'amélioration de la répartition modale, dans les années à venir.

Les progrès ne sont pas mesurés chaque année, mais tous les quatre à cinq ans, à l'aide de comptages visant à déterminer combien de personnes se déplacent à pied, à vélo, en bus ou en voiture.

Nous espérons atteindre nos objectifs en améliorant l'offre, en particulier dans le domaine des transports publics (extension du réseau de bus et de tram).

Nous y associerons le conseil communal dans les mois à venir et, dès qu'il y aura de nouveaux éléments, nous en discuterons en commission.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je remercie Monsieur l'échevin Goldschmidt de ces explications. Il n'a toutefois pas été répondu à toutes les questions. L'étude réalisée par le bureau Gehl nous sera-t-elle transmise dans son intégralité ? Et est-il vrai que l'étude n'inclut plus la participation citoyenne initialement prévue ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Nous ne cachons rien. Lorsque l'étude sera disponible, elle sera discutée en commission et les conclusions de l'étude seront publiées. Le bureau Gehl ne réalisera pas de participation citoyenne dans le cadre de l'étude actuelle, mais je tiens à rappeler qu'il y a eu une large participation citoyenne lors de l'élaboration du plan de mobilité, notamment en vue de l'établissement du « Concept mobilité douce », et que la Ville fait beaucoup pour impliquer les citoyens, que ce soit par des sondages en ligne, les Apéri'Tours ou les réunions fréquentes dans les différents quartiers.

IV. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2025/2026

Monsieur l'échevin Paul GALLES : C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous présenter aujourd'hui l'organisation scolaire 2025/2026. Je vois l'organisation scolaire sous deux angles : d'une part, sous l'angle de l'organisation scolaire en soi, en tant que mission essentielle de la commune, et, d'autre part, sous l'angle des accents politiques que nous pouvons définir en plus en tant que collège échevinal et conseil communal.

Un vieux proverbe africain dit : « Pour éduquer un enfant, il faut tout un village ». Donner à un enfant ce dont il a besoin pour devenir heureux et fort, pour s'impliquer dans la communauté, pour maîtriser sa vie, est la mission la plus noble qu'une société puisse avoir. Il est très important qu'une organisation scolaire ne représente pas un automatisme, mais nous place chaque année devant la question de savoir ce que nous voulons transmettre à nos enfants en tant que société. La question n'est pas seulement de savoir quel monde nous laisserons à nos enfants, mais aussi quels enfants nous confierons à notre monde. Notre ambition doit être que les enfants soient heureux et épanouis, mais aussi résilients et préparés, qu'ils soient prêts à défendre des valeurs telles que la dignité, la solidarité, la durabilité, la protection de la planète et du climat, l'attention portée aux plus faibles dans la société. Nous souhaitons que les enfants soient sûrs d'eux, qu'ils aient le sens de la communauté et des responsabilités, qu'ils supportent les grandes questions de la vie et de l'actualité et qu'ils s'engagent pour un monde bon.

Il s'agit d'une grande mission qui va au-delà de l'éducation formelle à l'école. Cette mission comprend également l'éducation non formelle dans les foyers scolaires, les crèches et les associations locales, l'éducation informelle dans les familles et les cercles d'amis, mais aussi ce que l'on appelle l'éducation « sauvage », où les enfants se rencontrent librement et spontanément, jouent ensemble, découvrent leur

quartier, se promènent à vélo, grimpent aux arbres et font des espiègleries.

Dans le quartier de la Gare, grâce au paysage éducatif « MEGARE », nous essayons, en collaboration avec l'association Up-Foundation, d'identifier tous les acteurs, de les mettre en réseau, afin que toutes les activités autour de l'enfant et de son bien-être soient au centre des préoccupations. Ce projet aura valeur d'exemple pour tous les quartiers. Notre objectif commun, que nous voulons atteindre avec tous les partenaires, doit être que nos enfants puissent être des enfants. Il n'y a rien de plus beau qu'un enfant rayonnant de joie, qui affronte la vie avec plaisir.

Il existe un vaste réseau d'acteurs autour du thème de l'école. Des entretiens ont lieu régulièrement avec les collaborateurs du *Service Foyers scolaires*, du *Service Crèches* et du *Service médico-scolaire*, ainsi qu'avec de nombreux autres services de la Ville, tels que le *Service Bâtiments*, les architectes, le *Service Maintenance*, le *Service Circulation* et autres. Des rencontres régulières ont lieu avec la direction régionale, le ministère, les présidents d'école, le personnel enseignant, le Comité de cogestion, les délégations et surtout la commission scolaire. Des entretiens ont également lieu avec les comités d'école et/ou de parents lorsqu'ils ont des questions ou des demandes. Nous essayons toujours de les accompagner au mieux de nos connaissances. Je voudrais saisir l'occasion pour remercier très chaleureusement tous les acteurs.

L'école, en tant que communauté villageoise avec une mission aussi importante, a besoin de personnes qui vont de l'avant avec courage et qui font vivre le village. Je tiens ici à remercier tout particulièrement Monsieur Honoré Gregorius, qui dirige le Service Enseignement depuis presque sept ans et qui a joué un rôle crucial dans ce réseau. Grâce à ma prédécesseure, Madame Colette Mart, et à Monsieur Honoré Gregorius, j'ai eu un accès rapide à mes nouvelles fonctions, et j'ai toujours pu compter sur leurs bons conseils. Monsieur Gregorius a toujours réfléchi dans l'intérêt des enfants et de la communauté, il était toujours disponible quand on avait besoin de lui et ne craignait pas les heures tardives. Il était toujours ouvert aux nouvelles idées, a donné des impulsions importantes, grâce à ses connaissances et a toujours recherché la voie commune, le compromis, le bien-être de tous. J'ai beaucoup appris et je tiens à t'en remercier, Honoré, au nom du collège échevinal et du conseil communal. À partir du 15 juillet, Honoré se reposera de nous et prendra une retraite bien méritée à partir de février 2026. En ce qui concerne sa succession, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons pris une excellente décision et que nous avons opté pour une personne formidable. Lors d'une prochaine réunion de la commission scolaire, j'aurai l'occasion de présenter cette personne.

Dans ce qui suit, je vais à la fois me pencher sur les chiffres concrets de l'organisation scolaire et évoquer des défis importants pour l'année scolaire 2025/2026.

Les informations les plus importantes se trouvent dans les deux brochures dont dispose le conseil communal. Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces brochures. Je laisse aux différents intervenants le soin d'aborder les différents thèmes des rapports d'activité dans le cadre de la discussion à mener. Les rapports d'activité témoignent de l'étendue du réseau d'offres pour les enfants : activités culturelles, Technolink avec l'offre « Makerspace », activités nature, sport, musique, médecine scolaire, les services des psychologues pour les enfants et leurs familles, l'école des parents – en espérant que nous pourrions rapidement proposer le forum des parents comme partenaire dans la ville –, le Comité de cogestion, dont nous avons déjà mis en œuvre un certain nombre de revendications, les PEP qui nous ont été présentés récemment en commission scolaire. Tous ces acteurs travaillent dans l'intérêt du bien-être des enfants.

L'école fondamentale publique de la Ville de Luxembourg compte actuellement 5.686 enfants inscrits. Il s'agit du nombre le plus élevé d'élèves jamais inscrits à l'école fondamentale de la Ville. Rien qu'au cours des deux dernières années scolaires, le nombre d'élèves a augmenté de 310 unités. Par rapport à il y a huit ans, nous enregistrons une augmentation de 869 enfants (soit une augmentation de plus de 100 enfants par année scolaire). Pour l'année scolaire 2025/2026, 5.882 inscriptions sont prévues (près de 200 élèves de plus qu'en 2024/2025). Dans huit écoles (Belair/Rue A. Kayser, Cents, Cessange, Eich, Gasperich, Kirchberg, Limpertsberg et Rollingergrund), nous avons atteint le nombre d'élèves le plus élevé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire (rentrée scolaire 2009/2010). En 2024/2025, 546 enfants étaient inscrits à l'école de Kirchberg, soit le plus grand nombre d'élèves jamais enregistré dans une école de la Ville. En 2025/2026, 591 enfants fréquenteront l'école de Kirchberg, ce qui signifie que l'école de Kirchberg restera de loin la plus grande. Il y a huit ans, il n'y avait même pas la moitié des enfants qui fréquentaient l'école de Kirchberg, avant que le nombre d'élèves n'explose littéralement. Dans d'autres écoles, le nombre d'élèves est parfois en baisse, comme par exemple dans le quartier de la Gare ou à Bonnevoie. Il s'agit là d'évolutions tout à fait normales. Le quartier de la Gare est le troisième plus grand quartier en termes de nombre d'enfants fréquentant l'école publique de la Ville.

En 2025/2026, nous compterons pour la première fois 400 classes, soit huit classes de plus qu'en 2024/2025. En 2009/2010, il y avait 364 classes. Une classe compte en moyenne 14,71 élèves. En comparaison avec le reste du pays, il s'agit d'une moyenne agréable.

Sur 9.084 enfants en âge d'être scolarisés à l'enseignement fondamental (du cycle 1.1 au cycle 4.2), 4.836 enfants (53,24 %) sont inscrits dans une de nos classes de l'enseignement fondamental et 189 dans une « classe d'intégration » pour enfants réfugiés (MENJE). 4.059 enfants (44,68 %) fréquentent donc une autre école (par exemple, « Eis Schoul », une école internationale, l'école européenne ou une école privée). 43 % des élèves qui fréquentent notre école fondamentale sont de nationalité luxembourgeoise. Les nationalités les plus représentées sont ensuite la nationalité française, portugaise, italienne et allemande (dans cet ordre). Actuellement, 208 enfants réfugiés fréquentent également notre école.

En 2025/2026, nous compterons 500 enseignants et 50 autres intervenants, ainsi que ceux que nous venons de nommer via la liste 1. La Ville compte 19 ressorts scolaires avec une cinquantaine de bâtiments.

Le fait qu'un certain nombre d'enfants résidant dans la ville fréquentent une école privée s'explique par les conditions de vie particulières des nombreux ex-patents qui ne restent que quelques années au Luxembourg. Les parents de ces enfants souhaitent qu'ils soient scolarisés dans leurs langues d'origine ou dans la langue dans laquelle ils continueront à être scolarisés après leur séjour au Luxembourg.

En commission scolaire, deux thèmes ont fait l'objet d'une attention particulière.

À la rentrée scolaire en automne, les locaux supplémentaires de l'école du Kirchberg seront disponibles. En raison du manque d'espace, nous avons dû utiliser jusqu'à présent une série d'infrastructures individuelles définitives et provisoires. Grâce à l'extension, un regroupement spatial sera possible et nous n'aurons plus besoin du conteneur situé à proximité du bâtiment RTL. Le projet d'extension a été discuté avec le comité d'école et le comité de parents. L'extension prévoit entre autres quatre grandes salles réservées exclusivement aux besoins de l'éducation précoce, de sorte que les classes d'éducation précoce pourront déménager du bâtiment

Noppeney vers les nouveaux locaux. L'extension permettra de disposer de plus d'espace pour le foyer scolaire et l'école. Nous nous engageons ainsi délibérément sur la voie de la cohabitation entre l'école et le foyer scolaire, une voie que nous souhaitons poursuivre à l'avenir. C'est un concept très intéressant, car il permet d'éviter que des salles restent vides la moitié du temps, et il est également dans l'intérêt de notre collaboration renforcée entre l'éducation formelle et non formelle. Pour éviter que les enfants ne passent toute la journée dans la même salle, le Service Foyers scolaires élabore un vade-mecum de la cohabitation. La construction d'un autre bâtiment scolaire est prévue sur le site du Kirchberg, ce qui nous permettra, nous l'espérons, de fermer progressivement tous les conteneurs.

Le collège échevinal a décidé de tenir compte de l'avis de la commission scolaire et de proposer au conseil communal de fusionner les écoles rue Michel Welter et rue du Commerce, de sorte qu'à la rentrée scolaire 2025/2026, tous les enfants fréquenteront l'école rue du Commerce. Le bâtiment de la rue Adolphe Fischer n'était pas en cause, car il abrite les classes du cycle 1. Il existe également d'autres quartiers où le cycle 1 se trouve dans un autre bâtiment. Dès que la nouvelle « *Bildungshaus* » (maison de l'éducation) sera construite, le foyer scolaire et l'école Adolphe Fischer devront déménager. On travaille déjà à la planification de ce déménagement.

Mes explications sur la fusion des écoles mentionnées dans le quartier de la Gare doivent être exemptes de toute polémique. Au départ, il y a une très forte décision démocratique de la commission scolaire. Après une discussion animée, la commission scolaire s'est prononcée par 13 voix contre 2 en faveur de la fusion. La fusion a été soutenue par tous les représentants des groupes politiques représentés au sein de la commission scolaire – ce dont je les remercie –, par tous les représentants du personnel enseignant ainsi que par l'un des trois représentants des parents présents. Les deux représentants des parents qui se sont prononcés contre la fusion sont des parents d'enfants qui fréquentent ou ont fréquenté l'école Michel Welter.

Il s'agit d'un dossier qui remonte à loin et qui a suscité beaucoup d'émotions. Je me suis efforcé de mener une discussion objective, afin de permettre une prise de décision sur la base d'arguments. La décision n'a pas été prise à la légère, car elle modifiera les habitudes d'un certain nombre de personnes. Mais si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il existe des raisons valables pour s'engager sur la voie d'une fusion.

L'ensemble du quartier de la Gare est un seul ressort scolaire. Si les contingents disponibles sont répartis entre deux bâtiments scolaires, dont l'un est relativement petit et a donc besoin de beaucoup de ressources de base pour pouvoir fonctionner, on perd beaucoup de ressources au total. Comme ces ressources faisaient défaut, nous avons dû retirer des postes mobiles d'autres ressorts scolaires, dans lesquels des postes mobiles sont pourtant également nécessaires. Il s'agit d'assurer l'équité à l'échelle de l'ensemble de la commune.

L'école de la rue Michel Welter est une petite école, un îlot de bien-être avec 8 salles de classe, mais seulement 4 classes. Deux de ces classes étaient des classes de cycle (2 années scolaires dans une classe), car il n'y avait pas assez d'enfants inscrits. 13 des 55 enfants actuellement inscrits (2024/2025) n'habitent pas dans les environs de l'école de la rue Michel Welter. Sans eux, l'école aurait déjà dû fermer ses portes.

Comme il s'agissait de classes de cycle et que celles-ci ne sont pas très appréciées du personnel enseignant, ce sont généralement des chargés de cours qui ont dirigé ces classes. Ils ont fait un travail formidable, mais comme les chargés de cours se voient attribuer de nouveaux postes chaque année, nous avons dû faire face à un important turn-over du

personnel enseignant. A l'exception d'une personne qui fait un super travail depuis des années à l'école Michel Welter, il manque donc des personnes de liaison à long terme.

En ce qui concerne le projet Alpha, nous avons tout intérêt à ce que la communauté scolaire toute entière soit réunie dans l'école de la rue du Commerce, où de nombreuses salles sont disponibles. Introduire le projet Alpha dans l'école de la rue Michel Welter n'aurait pas été possible. Nous aurions utilisé encore plus de ressources.

Ces dernières années, la nouvelle « maison de l'éducation » pour le quartier de la Gare a été planifiée de manière participative. Une bonne et forte dynamique s'est développée, dont témoigne également le paysage éducatif « MEGARE ». Tout évolue donc depuis longtemps vers une communauté scolaire unique.

Nous entendons souvent dire que la situation autour de l'école de la rue du Commerce est inacceptable. Je ne peux pas être d'accord avec cela. Avec le comité de parents Gare et Madame le bourgmestre Polfer, nous avons eu un entretien avec le ministre de l'Intérieur et la police. Ensemble, nous nous sommes fixé quatre mesures qui ont déjà été mises en œuvre ou qui le seront :

- 1) Aux abords de l'école de la rue du Commerce, le Service Hygiène intervient de manière plus intensive et plus souvent que sur d'autres sites.
- 2) La Ville a chargé une société de sécurité de veiller au calme aux alentours de l'école. Cette mesure porte ses fruits.
- 3) La présence de la police a été renforcée.
- 4) La cour de l'école de la rue du Commerce sera réaménagée étape par étape. À l'heure actuelle, elle est en train d'être rendue plus attrayante en collaboration avec les enfants de l'école.

En ce qui concerne l'utilisation future de l'école de la rue Michel Welter, nous voulons que le bâtiment puisse être affecté à une nouvelle utilisation à partir de septembre 2025. Les locaux doivent pouvoir être utilisés par des enfants, la priorité devant être donnée aux enfants résidant à Luxembourg-Ville et en particulier au quartier de la Gare. L'offre doit s'adresser aux enfants qui n'ont pas la chance de bénéficier d'une telle offre, compte tenu également du fait que de nombreux centres de compétence pour enfants à besoins spécifiques ont de longues listes d'attente. Nous souhaitons utiliser les locaux dans l'intérêt des enfants en situation précaire, par exemple dans l'intérêt des enfants à besoins spécifiques du spectre Autisme, mais aussi des enfants considérés comme surdoués, car les enfants à besoins spécifiques ne sont pas exclusivement des enfants en difficulté d'apprentissage. Les enfants qui ne sont pas suffisamment sollicités dans un système normal et dont les compétences doivent également être développées ont également besoin d'un lieu où ils sont soutenus et encouragés. D'autres utilisations sont également envisageables. Un airtramp mobile pourrait être installé dans le gymnase, car la demande est importante dans ce domaine.

Nous sommes conscients du fait qu'un certain nombre de personnes ont été surprises par la décision de fusionner les écoles de la rue Michel Welter et de la rue du Commerce. C'est pourquoi nous leur proposons, dans la mesure du possible, une aide pour la transition. Si les parents préfèrent néanmoins inscrire leurs enfants dans une école privée, nous en prenons acte avec regret. Nous proposons les aides suivantes :

- 1) La mise en place d'un Pedibus pour les enfants résidant dans les environs de la rue Michel Welter.

- 2) Une journée portes ouvertes sera organisée le 19 juin, afin que tous les parents et enfants puissent découvrir l'école.
- 3) La Ville s'engage à créer une cour d'école attractive et nous soutiendrons tous les efforts de la communauté scolaire Gare dans le cadre de la réorganisation.

J'espère vous avoir accompagnés à travers ce dossier épineux de la manière la plus objective et non polémique possible.

Dans le cadre de l'organisation scolaire, nous jetons également un coup d'œil sur le plan pluriannuel des infrastructures scolaires. L'aménagement des cours d'école fait actuellement l'objet d'une révision, ceci en tenant compte des normes en vigueur, mais aussi des préoccupations des parties prenantes et des expériences faites. Il est important d'écouter le personnel enseignant et les concierges. Ils nous ont fait remarquer, par exemple, qu'un bac à sable n'est pas toujours souhaitable pour des raisons d'hygiène, car les enfants amènent le sable dans le bâtiment scolaire et des objets peuvent être cachés dans le bac.

La priorité est actuellement donnée à la cour de l'école rue du Commerce, dont la transformation est plus complexe, car elle est située au-dessus d'un parking souterrain public. Le projet comprend trois phases : dans une première phase, la cour a été embellie avec les enfants de l'école. Dans une deuxième phase, l'association Up-Foundation a conçu avec les enfants des affiches qui seront installées à l'occasion de la fête « MEGARE » le 14 juillet. Les grands travaux de réaménagement seront réalisés pendant les vacances d'été.

La cour de l'école rue Henri VII sera également réaménagée. Les travaux de la première phase seront terminés à la rentrée scolaire 2027/2028. La deuxième phase ne pourra débuter que lorsque les enfants auront déménagé dans le bâtiment scolaire de la rue Batty Weber et que les conteneurs scolaires ne seront plus nécessaires.

En ce qui concerne la cour d'école rue de Rollingergrund, nous examinons la possibilité d'échanger les emplacements de la cour d'école et du parking, car il serait plus judicieux, d'un point de vue pédagogique, de déplacer la cour d'école vers l'arrière.

Pour l'école rue Aloyse Kayser, nous analyserons la mise en place d'un terrain multisports sur le toit.

Les bâtiments scolaires suivants sont actuellement en tête de liste des priorités : l'école de Dommeldange, où les travaux pour la construction du nouveau complexe scolaire et sportif ont déjà commencé. À Gasperich, un nouveau bâtiment sera construit pour les classes du cycle 1. Dans le quartier de la Gare, le projet de la maison de l'éducation est à l'ordre du jour. La construction d'autres bâtiments scolaires ira de pair avec le développement urbanistique du quartier du Kirchberg et du site *Itzegerknupp*. Le plan pluriannuel des infrastructures scolaires sera téléchargé sur le site web du conseil communal dans le courant de la semaine.

Quelles seront les conséquences de la mise en œuvre du projet Alpha ? Je propose que nous nous y intéressions de plus près l'année prochaine, mais je souhaite aujourd'hui expliquer brièvement en quoi consiste le projet. Le projet sera lancé à l'échelle nationale à partir de septembre 2026, au sein du cycle 1.2. Au troisième trimestre, une orientation sera élaborée pour chaque enfant, afin de déterminer s'il doit être scolarisé en allemand ou en français. En septembre 2027, le cycle 2.1. suivra, et ainsi de suite, de sorte qu'en septembre 2030, tous les cycles scolaires et toutes les classes feront partie du projet Alpha. Bien que la pression ne soit donc pas aussi forte les premières années, les préparatifs sont déjà en cours et ce en étroite collaboration avec la direction régionale.

Les calculs montrent que nous devons surtout garder un œil sur les écoles rue Verger, Clausen/Pfaffenthal (cycle 1) et Rollingergrund. Nous travaillons déjà à des solutions en collaboration avec le Service Foyers scolaires. De manière générale, plus les bâtiments sont petits, plus le risque est grand. Dans les grands bâtiments, il est plus facile de trouver un équilibre. La commission scolaire sera saisie du projet en temps voulu et nous aurons bien entendu l'occasion de nous pencher en permanence sur l'évolution du projet.

Dans la deuxième partie de mon intervention, j'aborderai **six priorités** qui me semblent importantes pour offrir aux enfants le meilleur environnement possible dans un monde qui évolue très rapidement.

- 1) Les nouveaux bâtiments scolaires : comme je l'ai déjà expliqué l'année passée, nos futurs bâtiments scolaires seront construits différemment qu'aparavant. Dans ce contexte, je parle de maisons de l'éducation (« Bildungshäuser »), dans lesquelles nous réunirons un certain nombre de fonctionnalités et organiserons l'espace en conséquence. Ces bâtiments réuniront notamment l'école et le foyer scolaire, mais il est également envisageable de mettre en place un forum pour l'accompagnement des parents, un tiers lieu centré sur les enfants, peut-être un centre de compétences avec une offre pour les enfants vivant dans la capitale ou peut-être, selon les besoins, une crèche. Le Service Urbanisme travaille à l'élaboration d'une matrice pour ces nouveaux bâtiments qui devra tenir compte des besoins tant légaux que pédagogiques et organisationnels. Nous préparons donc l'avenir et en nous appuyant sur le travail préparatoire très important réalisé dans le cadre du projet « Bildungshaus Gare ».
- 2) Un système aussi équitable que possible : lorsque nous avons abordé la restructuration du ressort scolaire Gare, l'un des principaux arguments était la répartition des ressources sur toute la ville en fonction des besoins, c.-à-d. qu'on doit apporter davantage d'aide là où les besoins sont les plus importants, afin que tous les enfants aient, dans la mesure du possible, la même chance. Plus une commune est grande, plus nous avons besoin d'idées pour rendre le système aussi équitable que possible.

J'aborderai ce point d'une part sous l'angle d'une meilleure utilisation des ressources existantes et d'autre part sous l'angle de ce que nous pouvons faire de plus. Il est impressionnant de voir tout ce qui a déjà été fait pour offrir à nos enfants une égalité des chances maximale, par le biais des contingents, de l'indice social et des postes mobiles. Parallèlement, il existe une approche complémentaire que j'aborderai brièvement, ce qui me permettra également de répondre à une question posée par Madame la conseillère Brömmel. Il s'agit des résultats des « épreuves standardisées ». Le rapport de la commission scolaire contient également des explications intéressantes à ce sujet.

Les épreuves standardisées des cycles 2.1., 3.1. et 4.1. permettent de tirer des conclusions tant sur les performances et l'évolution des enfants que d'une classe, d'un cycle d'apprentissage ou d'une école toute entière, même s'il faut tenir compte du contexte, qui rend parfois difficile, voire impossible, une interprétation claire. Contrairement à l'indice social, les « épreuves standardisées » ne comparent pas les quartiers entre eux, mais les écoles. Supposons qu'il existe quatre écoles dans le pays qui présentent une situation similaire en termes d'indice social. Supposons également que l'une des écoles se trouve au nord du pays, l'autre au sud, la troisième à l'est et la quatrième sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Comme leur position de départ par rapport à l'indice social est similaire, une école virtuelle de référence est développée, à laquelle seront ensuite comparées les écoles réelles. Les résultats des épreuves standardisées sont communiqués au

personnel enseignant et aux parents de l'enfant, ce qui permet déjà de voir où des ressources particulières sont nécessaires, alors que les résultats des classes sont transmis au personnel enseignant et au comité d'école, ce qui signifie qu'il est possible d'intervenir à ce niveau également. Les résultats de l'école sont transmis au comité d'école, qui prend contact avec la direction régionale, afin de déterminer comment et où il est possible d'intervenir. À aucun moment les résultats des épreuves standardisées ne sont transmis à la commune. En tant que Ville, nous pouvons uniquement nous adresser à la direction régionale pour qu'elle nous informe des mesures prévues et nous propose son aide. Y a-t-il par exemple suffisamment de postes mobiles ? A-t-on besoin de postes d'appui supplémentaires ? La Ville a proposé son aide. La direction régionale travaille sur des projets pour Clausen, le quartier de la Gare, Eich et Rollingergrund. Les trois premières écoles citées recevront un deuxième poste I-EBS et pourront mettre en place une « cellule EBS » avec l'A-EBS et l'éducatrice graduée, à condition qu'un concept correspondant soit introduit et approuvé. Un poste mobile supplémentaire est accordé à l'école de Rollingergrund.

Il s'agit déjà d'une série de possibilités d'intervention. La Ville de Luxembourg ira encore plus loin.

L'indice social par quartier qui nous est fourni par le LISER s'oriente sur l'indice national 100 (école la plus forte) et sur l'indice national 120 (école la plus faible). Nous examinons la possibilité de convertir cette fourchette (100 - 120) au niveau de la capitale, ce qui permettrait de mettre encore mieux en évidence les différences et de réagir encore mieux.

Au début de l'année, nous avons visité, en collaboration avec l'Up-Foundation, le projet « Ein Quadratkilometer Bildung » (« Un kilomètre carré d'éducation ») à Wuppertal en Allemagne. Sur une surface d'un kilomètre carré, des offres sont mises en place dans la logique d'une chaîne de prévention, avec pour objectif d'accompagner dès le début les enfants en difficulté d'apprentissage et de favoriser la cohésion entre tous les enfants du quartier. Nous avons été enthousiasmés par le projet, même si nous avons constaté que la Ville a déjà mis en œuvre certaines offres, comme les foyers scolaires, par exemple. Notre objectif est d'organiser les transitions entre les différents acteurs, c.-à-d. de créer une chaîne de prévention entre crèche, éducation précoce, foyer scolaire, école et associations. Nous ne voulons pas non plus perdre de vue notre souci de soutenir les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et souhaitons mettre en place une chaîne de soutien secondaire avec les parents.

- 3) La numérisation de nos écoles est une autre priorité. Lors d'une fête d'anniversaire à Londres, j'ai revu un ami italien dont l'entreprise a été chargée par le gouvernement italien de numériser toutes les écoles en Italie. La société en question a identifié 46 procédures qui peuvent être numérisées. Bien entendu, la structure de notre système scolaire est très différente de celle du système italien, mais il est intéressant de constater que la numérisation en Italie couvre des domaines aussi variés que l'inscription des enfants, la mise à disposition de matériel didactique, les absences pour cause de maladie et les inscriptions aux excursions. Avec Monsieur Honoré Gregorius, le chef du Service Enseignement, nous avons visité le campus scolaire de la commune de Schuttrange. En collaboration avec une entreprise externe luxembourgeoise, le comité scolaire et la direction régionale, de nombreuses procédures ont pu être numérisées à Schuttrange.

La numérisation est une évolution moderne de notre époque et c'est à nous de différencier ce qui est utile de ce qui représente un danger. La numérisation n'est rien d'autre qu'une représentation fidèle du monde réel. La numérisation est dangereuse lorsque le monde numérique remplace le monde réel. Dans ce contexte, le collège échevinal est favorable à

l'interdiction des téléphones portables dans les écoles. La numérisation est utile lorsque le monde virtuel simplifie la vie du monde réel. C'est l'objectif que nous poursuivons en numérisant notre école. Avec le service TIC et le département Technolink (Service Enseignement), la Ville dispose déjà d'un système numérique fortement implanté. Nous devrions analyser tranquillement quels processus ont déjà été numérisés, s'il existe encore des possibilités d'amélioration à ce niveau et quels processus pourraient encore être numérisés.

- 4) La participation des enfants est une autre priorité. Je serais heureux si nous pouvions donner aux enfants encore plus de possibilités de participer à la réflexion et d'être en contact avec la commune, d'établir un contact encore plus intense sous l'angle de la rencontre et de la participation.

Dans le domaine de la rencontre, nous avons organisé pour la première fois cette année, en collaboration avec « Activités nature », le Centre Verdi et l'association « natur&emwelt », une fête d'adieu pour tous les enfants du cycle scolaire 4.2, afin de les remercier pour le temps passé ensemble et de leur souhaiter le meilleur pour l'avenir. Compte tenu du nombre élevé d'enfants, six événements consécutifs ont eu lieu. L'initiative a été un grand succès. En collaboration avec le Centre Verdi, les enfants ont même composé un hymne qui nous accompagnera dans les années à venir. Nous essayons de mettre sur pied une autre rencontre, qui répondrait alors également au principe de la participation. Le programme scolaire prévoit que les classes puissent rendre visite à la Ville. Il est regrettable que cette possibilité ne soit pas beaucoup utilisée. En collaboration avec le « Zentrum fir politesch Bildung », nous essayons de développer un modèle qui s'inspire du modèle #mengchamber. Ce modèle pourrait être mis en œuvre sous le nom de #menggeng et nous offrirait, en tant que commune, une excellente occasion de montrer et d'expliquer aux élèves le fonctionnement de notre commune et les processus démocratiques. Pour le « Zentrum fir politesch Bildung », ce serait l'expérience d'un autre projet pilote intéressant et pour les enfants, une activité super passionnante. Un premier essai pilote sera lancé prochainement avec différentes classes (différents groupes d'âge) d'une école. Une fois l'expérience pilote terminée, un bilan sera dressé et nous espérons pouvoir lancer un projet l'année prochaine.

Comment pouvons-nous faire en sorte que la voix des enfants soit entendue dans nos quartiers, nos écoles et nos foyers scolaires ? Nous nous sommes fixé une feuille de route. Avec les présidents d'école, nous voulons découvrir ce qui se fait déjà à ce sujet dans nos écoles. Un projet intéressant est en cours à l'école du Kiem. À l'école de la rue Gaston Diderich, un petit parlement d'élèves a été mis sur pied et d'autres écoles ont également lancé des projets dans le sens d'une participation encore plus grande. Sur le campus scolaire de Bertrange, nous sommes allés voir comment fonctionne le conseil communal des enfants. Il s'agit d'un modèle très intéressant, mais qui n'est pas transposable tel quel à la Ville de Luxembourg, car nous comptons 19 ressorts scolaires et environ 50 bâtiments scolaires. Il est toutefois possible de recueillir des valeurs empiriques pour des modèles qui pourraient être mis en œuvre dans les écoles de la Ville, par exemple un modèle avec des délégués de classe, de cycle d'apprentissage ou d'école. Ce serait bien qu'il y ait un tel représentant des enfants pour chaque ressort scolaire ou chaque quartier. Nous avons visité le « Kannermuseum Plomm » à Wiltz, afin de tirer également des enseignements de leur expertise en matière de participation des enfants. Avec la présence d'un comité d'enfants représentatif dans chaque quartier ou ressort scolaire, il serait possible, par exemple, qu'un ou deux représentants par comité d'enfants puissent se rencontrer une fois par an pour un échange avec le collège échevinal, ce qui correspondrait à une sorte de conseil communal des enfants. Ces idées n'en sont qu'à leurs débuts, mais nous y travaillons assidûment.

- 5) Apprentissage actif (« *Bewegtes Lernen* ») et plus de sport dans l'éducation : le récent débat sur l'augmentation du nombre d'heures de sport à l'école montre l'importance de bouger et de déstresser, à une époque où l'activité physique et le sport sont souvent négligés. L'interdiction des téléphones portables à l'école est un pas dans la bonne direction. Il y a un an déjà, notre médecin scolaire, Madame le Dr Fandel, avait abordé ce sujet au sein de la commission scolaire. Au sein de la commission scolaire, nous étions majoritairement d'accord sur l'utilité d'une interdiction des téléphones portables. J'ai eu l'occasion de voir à l'école Rollingergrund un enseignant très motivé (cycle scolaire 4.2) mettre en œuvre son concept d'apprentissage en mouvement. Il y a d'autres enseignants qui mettent en œuvre ce concept. Ce concept m'a enthousiasmé. Les enfants font des jeux de concentration, assimilent de nombreux contenus pédagogiques par le biais du mouvement et ont en outre développé une dynamique de classe admirable. Les enfants sont moins stressés, sont en meilleure forme physique et ont en même temps assimilé des contenus d'apprentissage. Les enfants étaient intéressés et, surtout, ils se sont organisés de manière autonome sur de nombreux points. Je pourrais donc très bien m'imaginer proposer l'année prochaine une semaine de projet pilote sous la devise « Apprentissage actif ».
- 6) Passons maintenant à la sixième priorité. Le département CAPEL, rattaché au Service Foyers scolaires, a donné différentes impulsions que je trouve personnellement très intéressantes. Le système scolaire de la Ville ne peut pas fonctionner sans interaction avec d'autres services. Outre les nombreux événements organisés par le service CAPEL, le service a organisé deux grandes conférences sur le thème de la pédagogie du jeu. Au début de l'année scolaire, une grande table ronde a été organisée avec des experts sur le sujet. Au printemps de cette année, une formation continue a eu lieu à Marienthal pour le personnel de l'éducation non formelle (« jeux risqués », « jeux proche de la nature »). Le service CAPEL a non seulement une grande expertise dans l'*Aktion Bambesch*, mais aussi une connaissance approfondie de la thématique des « *Spielkulturlandschaften* », les rues réservées aux jeux (« *Spielstraßen* ») et dans l'organisation d'événements pour les enfants dans l'espace urbain.

Notre Service Enseignement et le Service Circulation travaillent à la finalisation du plan de la ville pour les enfants, ceci en tenant compte des points de vue suivants : la sécurité des enfants est-elle garantie (p. ex. chemin de l'école) ? Quelles sont les offres disponibles et où ? La capitale compte environ 150 aires de jeux. Comment intégrer les cours d'école dans ce réseau ?

Il me tient à cœur de continuer à travailler pour que notre ville soit de plus en plus habitée par nos enfants qui jouent, qui découvrent et qui créent librement. J'espère avoir réussi à entraîner le conseil communal dans un parcours passionnant et je vous remercie de votre attention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin de son intervention engagée sur l'une de nos tâches les plus importantes et je me réjouis d'avance d'une discussion intéressante sur l'organisation scolaire lors de la séance du 13 juin.

V. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'ai remarqué que de nouveaux panneaux d'affichage pour les bus ont été

installés à la place Aldringen. Personnellement, je trouve que le nouveau modèle n'apporte aucune amélioration. Les panneaux d'affichage existants sont clairs et les lettres de couleur orange sur fond noir sont bien lisibles. Par contre, les nouveaux panneaux d'affichage sont petits, l'écran est très lumineux et les inscriptions sont à peine lisibles, surtout en cas d'ensoleillement direct. Ce nouveau modèle sera-t-il être généralisé ou s'agit-il d'un test ?

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Dans la rue Jean-François Boch, un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite est supprimé suite au décès de l'usager. Je profite de l'occasion pour poser une question d'ordre général en rapport avec les emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Est-il prévu de délimiter, dans les rues résidentielles où il y a de nombreux logements, des emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite qui rendent visite à une personne habitant dans la rue, ceci dans le contexte de l'inclusion sociale et des efforts visant à soutenir les personnes à mobilité réduite dans le sens d'une vie plus indépendante ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le 22 mai, d'autres panneaux numériques d'information aux voyageurs ont été installés à la Place Hamilius. Il s'agit en effet d'une phase de test. Si le modèle répond à nos attentes, il remplacera le modèle existant. Je prends note de la remarque critique de Monsieur le conseiller Benoy et la transmettrai au Service Autobus.

Les emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) sont surtout désignés aux endroits où se trouvent des commerces et où il y a beaucoup de monde. Dans les rues résidentielles, les emplacements pour PMR peuvent être aménagés sur demande. Si les conditions pré-définies sont remplies et que le service compétent a constaté, par exemple, que l'emplacement pour PMR le plus proche est trop éloigné du domicile du demandeur, un emplacement de ce type sera désigné près du domicile du demandeur. Je transmettrai au service la proposition de Madame la conseillère Müller d'aménager systématiquement des emplacements de stationnement pour PMR dans les quartiers résidentiels, même si je pense que cela serait difficile à mettre en œuvre, car il est impossible de prévoir qui rendra visite à qui et quand. Dans les quartiers où la pression du stationnement est moindre, prévoir un emplacement de stationnement pour PMR toutes les quelques centaines de mètres serait certainement plus facile que dans les quartiers où la pression du stationnement est forte. Nous examinerons si quelque chose pourrait être fait ici ou là.

Une série de mesures temporaires et d'adaptations définitives du règlement municipal de circulation sont approuvées à l'unanimité.

VI. CONVENTIONS

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Les représentants de notre groupe à la commission des finances nous ont fait remarquer que la commission ne s'était pas réunie comme prévu le 20 mai et que la prochaine réunion était prévue pour le 4 juin. Comment expliquer que nous soyons appelés à approuver des conventions qui n'ont pas encore été examinées en commission ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La réunion de la commission a bel et bien eu lieu. Le rapport de la séance au cours de laquelle les conventions soumises au vote aujourd'hui ont été traitées est joint au dossier.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Alors il devait s'agir d'un problème de communication.

- 1) Premier avenant au contrat de bail datant de l'année 2000 entre la Ville et la société Kaempff Kohler s.à r.l. concernant la location d'une surface de 37 m² dans l'immeuble dit « Grand Passage », situé entre la rue du Curé à la place Guillaume II.

Dans le cadre de la rénovation de l'immeuble sis 14, rue du Curé – 18, place Guillaume II, dans lequel un hôtel sera aménagé, il est prévu de modifier la destination de la surface louée afin de créer, côté rue du Curé, l'entrée du restaurant, dans la partie centrale du Grand Passage, l'entrée et la salle de réception de l'hôtel et, côté place Guillaume II, une extension de l'espace bar. L'enveloppe du bâtiment communal sera modifiée par la suppression d'une porte et la création d'une nouvelle ouverture le long du passage.

L'avenant entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et sera conclu pour une durée de 12 années. Le contrat peut être renouvelé tacitement par périodes de trois ans. Le loyer mensuel (indexé) s'élève à 2.590 € (hors TVA). Les travaux de gros œuvre, en particulier en rapport avec l'enveloppe du bâtiment, sont commandés et surveillés par la Ville, alors que les coûts sont à charge du locataire.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Le bâtiment en question est-il classé monument historique ? Quelles sont les contraintes à prendre en compte lors de la création de la porte supplémentaire ?

Les clients de l'hôtel ne viendront pas tous en transports en commun. Il y en aura aussi qui viendront en voiture. À la place d'Armes, il arrive régulièrement que des clients se rendent en voiture jusqu'à l'hôtel, ce qui devrait être évité. Est-il prévu que le nouvel hôtel de la place Guillaume II doive louer des emplacements de stationnement au Parking Knuedler ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : À l'instar de beaucoup d'autres bâtiments de la Ville-Haute, le bâtiment n° 18, place Guillaume II, est protégé. Il va de soi que l'autorisation de l'INPA était nécessaire afin de pouvoir créer la porte supplémentaire. Nous sommes heureux qu'une société veuille investir dans l'aménagement d'un hôtel à la place Guillaume II. Le Parking Knuedler se trouve à proximité immédiate de l'hôtel. Les chauffeurs de taxi peuvent conduire leurs clients jusqu'à l'hôtel. Personnellement, je n'ai pas constaté que cela ait posé de gros problèmes à la place d'Armes, où se trouve déjà un hôtel.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je ne remets absolument pas en question l'installation d'un hôtel et d'un restaurant à la place Guillaume II. Je constate cependant qu'à la place d'Armes, il n'y a pas que des taxis qui y circulent, mais aussi des voitures privées qui arrivent jusque devant l'hôtel. Le Parking Knuedler se trouvant directement sous la place Guillaume II, il serait tout à fait judicieux de proposer au propriétaire de l'hôtel que ses clients utilisent le parking.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'hôtel Cravat, qui ne dispose pas d'un garage, recommande à ses clients d'utiliser le Parking Knuedler. Les clients du nouvel hôtel de la place Guillaume II ne devront même pas traverser une rue pour y accéder facilement à pied.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le propriétaire du nouvel hôtel indiquera certainement à ses clients la possibilité de se garer au Parking Knuedler. L'ascenseur du parking permet d'accéder facilement à l'hôtel. Selon mes informations, le futur exploitant de l'hôtel dispose d'ores et déjà d'emplacements de stationnement dans le Parking Knuedler.

Notre règlement de circulation prévoit que les clients de l'hôtel de la place d'Armes ainsi que les chauffeurs de taxi qui viennent y prendre en charge des clients ont accès à la place d'Armes. En saison, il arrive aussi que des clients se rendent devant l'hôtel en voiture privée. Une fois les valises déchargées, le service voiturier de l'hôtel s'occupe de garer la voiture. Nous sommes en train de discuter avec les hôtels pour que cela soit mieux organisé. Il ne faudrait pas qu'il n'y ait qu'un seul voiturier sur place alors que dix voitures sont garées devant l'hôtel, car cela ne donne pas une belle image. Pour le nouvel hôtel de la place Guillaume II, je vois moins de problèmes, car le parking Knuedler se trouve directement sous la place.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) La société « Carrières 10 s.à r.l. » cède à la Ville, à titre gratuit, un terrain d'une contenance de 81 centiares sis rue des Carrières. But : élargissement du trottoir.
- 3) Deux particuliers cèdent à la Ville, à titre gratuit, un terrain d'une contenance de 27 centiares sis avenue Gaston Diderich. But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.
- 4) La société « Stef 1 s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville un terrain d'une contenance de 11 centiares au Fond St. Martin. But : élargissement du trottoir.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

VII. ADAPTATIONS DU RÈGLEMENT-TAXE

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur l'adaptation du chapitre « F-2 : Eaux », ainsi que du chapitre « F-3 : Égout » de la partie F : « Environnement et sûreté ».

L'adaptation au niveau du chapitre « F-2 : Eaux » est effectuée afin de tenir compte de la facturation moyennant un compteur avec lecture d'eau à distance. Le schéma de tarification du chapitre « F-2 : Eaux » et du chapitre « F-3 : Égout » de la partie F : « Environnement et sûreté », tel que proposé, est censé garantir le respect des principes cités à l'article 12 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Conformément aux dispositions de ladite loi, les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur, et une redevance assainissement est assise sur l'eau destinée à la consommation humaine ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées.

À l'article 7 du point « B. Canalisation : utilisation et épuration » (III. « Redevance et assainissement – partie variable ») du Chapitre « F-3 : Égout », la disposition relative à la réduction de 50 % du tarif pour les sections locales de l'association « Coin de Terre et du Foyer » a été supprimée, au motif que ces sections sont exemptées de tarifs pour les quantités d'eau utilisées à des fins d'arrosage et enregistrées par compteur séparé (exploitations agricoles, horticoles et maraîchères).

L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1^{er} juillet 2025.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Les propositions du collège échevinal prévoient une augmentation tout de même considérable des tarifs de l'eau, surtout pour la partie fixe. En commission consultative, notre groupe a fait part de ses réserves. Nous ne soutiendrons pas les adaptations proposées, car nous ne pouvons pas comprendre une augmentation aussi considérable des tarifs. Ces tarifs n'ont pas été adaptés depuis des années. Nous sommes bien entendu attachés au principe du prix de l'eau couvrant les coûts, mais nous ne disposons pas d'informations sur le calcul du prix de l'eau couvrant les coûts pour la Ville de Luxembourg. Les tarifs devraient rester abordables pour tous les citoyens. La tarification de l'eau devrait également avoir un effet incitatif, c.-à-d. que les consommateurs devraient être récompensés pour une utilisation rationnelle de l'eau. La même position est adoptée par *deï gréng* pour d'autres taxes, par exemple dans le domaine des taxes de stationnement (promotion de la mobilité douce et des transports en commun) et de la politique des déchets (tarification en fonction du poids des déchets ménagers).

Une augmentation considérable de la partie fixe et une augmentation minimale de la partie variable auront pour conséquence de frapper tout le monde de la même manière, au lieu de récompenser les ménages qui veillent à une utilisation durable de l'eau. Il aurait été préférable de maintenir la partie fixe à un niveau bas et d'augmenter la partie variable, éventuellement avec des seuils.

Nous ne comprenons pas non plus le tarif réduit proposé pour l'agriculture, car il s'agit d'eau potable. Pour l'irrigation des champs, il est préférable d'utiliser l'eau de pluie collectée. Bien sûr, nous devons soutenir l'agriculture, le maraîchage et l'horticulture, mais il faut chercher des solutions durables. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi le secteur HORECA devrait bénéficier d'un prix de l'eau inférieur à celui des ménages privés.

deï gréng ne soutiendront pas l'augmentation massive des prix imposée aux citoyens de la Ville, car elle ne crée pas les bonnes incitations.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Un cinquième de la population de la Ville de Luxembourg peut être qualifié de *working poor*. Dans ce contexte, l'augmentation du prix de l'eau nous inquiète, notamment parce que l'eau et l'électricité sont coupées aux ménages qui ne peuvent pas payer leurs factures.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ce n'est pas le cas.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Si ce n'est pas le cas, je m'en réjouis et j'ai appris quelque chose.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous ne soutiendrons pas les augmentations de tarifs proposés. La discussion sur la soi-disant couverture des coûts a été mal menée pendant des années, surtout lorsque le principe de couverture des coûts est répercuté sur le consommateur. Le principe de la couverture des coûts touche principalement les personnes les plus vulnérables financièrement – qui sont également celles qui gaspillent le moins d'eau, car elles ne peuvent pas se le permettre.

Pour éviter le gaspillage de l'eau, un autre système est donc nécessaire, surtout en ce qui concerne la partie variable. Depuis des années, *deï Lénk* militent pour un prix de l'eau échelonné et l'introduction d'une quantité de base gratuite d'eau par jour et par personne. L'étape suivante devrait consister à fixer un tarif raisonnable pour la consommation normale et, au-delà, un tarif plus élevé pour ceux qui pensent devoir laver leur voiture trois fois par week-end ou qui possèdent une piscine privée.

En ce qui concerne la partie fixe – nous menons actuellement cette discussion pour le prix de l'électricité au niveau national – il semble que les coûts d'infrastructure puissent être pris en charge par les pouvoirs publics, c.-à-d. que cela n'enfreint pas le droit européen. Cette possibilité doit maintenant être examinée. Cela soulève la question de savoir si l'on ne devrait pas également suivre cette voie pour l'eau. Je ne sais pas dans quelle mesure cela serait techniquement possible.

Quant au secteur agricole, il faudrait récompenser les entreprises qui utilisent l'eau de manière durable. Cela devrait également s'appliquer au secteur industriel, par exemple lorsque de nouvelles technologies sont utilisées pour économiser l'eau.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : En fait, la discussion que nous menons ici est inutile. Car s'il n'y avait pas eu de directive européenne, il ne serait venu à l'idée de personne d'augmenter le prix de l'eau. La situation financière de la Ville est bonne, de sorte que, d'un point de vue financier, il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs. Contrairement aux orateurs précédents, nous ne voyons pas la nécessité de réglementer la fréquence à laquelle les citoyens doivent prendre une douche. Nous n'avons pas non plus l'intention de prélever de l'argent aux « riches » par le biais d'une taxe communale. L'objectif est plutôt que les services proposés soient corrects et que nos finances soient équilibrées à la fin de l'année.

Nous vivons dans un environnement européen et malheureusement, dans d'autres pays et au niveau de l'UE, des efforts sont faits pour libéraliser le marché de l'électricité et de l'eau. Pour qu'il y ait libéralisation, il faut que les fournisseurs publics couvrent eux aussi leurs coûts. Même si cette demande n'est pas venue du Luxembourg, nous avons compris le principe et nous voulons le mettre en œuvre. Nos services nous ont fourni des explications cohérentes sur les calculs complexes en commission consultative. Ce qui est également cohérent, c'est qu'il faut faire la distinction entre les particuliers, l'industrie, l'agriculture et le secteur HORECA. Les propositions du collège échevinal sont bien réfléchies, et notre groupe les soutiendra.

L'infrastructure de l'eau à Luxembourg-Ville est coûteuse, car les conduites sont de bonne qualité et sont enfouies profondément dans le sol. La Ville a investi beaucoup d'argent dans des infrastructures techniques, afin de minimiser les pertes d'eau dans le réseau de distribution. Les coûts d'investissement doivent néanmoins être répartis. Avant que quelqu'un ne pense devoir mener ici un débat anti-européen, je voudrais souligner que je respecte les recommandations de la directive européenne, qui ont été transposées dans notre droit national.

L'Administration de la gestion de l'eau a validé les propositions de la Ville. En commission, un tableau comparatif nous a été présenté, qui montre comment d'autres communes procèdent pour mettre en œuvre la directive. Ce tableau montre que nous nous situons dans la bonne moyenne en ce qui concerne le prix de l'eau et que nous appliquons la directive européenne de manière très équitable. Le fait que la Ville ne présente que maintenant des propositions d'augmentation des tarifs montre que nous nous sommes efforcés d'examiner comment une telle augmentation pourrait être la plus supportable pour tous. Je remercie donc nos services et le collège échevinal pour leurs propositions précises, que nous soutenons bien entendu.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Je ne peux que me rallier aux propos de Monsieur le conseiller Radoux. Il est vrai que les besoins en eau sont importants dans le secteur HORECA, raison pour laquelle la Chambre de commerce et le secteur HORECA proposent régulièrement des formations visant à réduire la consommation d'eau.

Dans le dossier, le secteur HORECA est défini comme suit : « secteur dont relèvent les hôteliers, les restaurateurs, les cafetiers et le secteur des campings ». Les auberges de jeunesse, qui ont également une consommation d'eau élevée, ne sont pas mentionnées. L'auberge de jeunesse située à Luxembourg-Ville fait également partie du secteur HORECA, même si elle a un autre statut. C'est pourquoi je pense qu'on ferait bien de mentionner également l'auberge de jeunesse.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Lors de sa réunion du 15 juillet 2024, la Commission des finances s'est penchée sur la proposition relative à la taxe d'égout. Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable avec 15 voix pour. Seul le représentant du groupe *déi Léng* s'est abstenu lors du vote.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'ai un souvenir différent de cela.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le rapport de la commission du 15 juillet 2024 indique que les représentants de *déi gréng* ont voté en faveur des tarifs proposés pour la taxe d'égout. Lors de la séance du 3 décembre 2024, au cours de laquelle nous avons examiné une augmentation de la taxe sur l'eau potable, les représentants du LSAP et de *déi gréng* se sont abstenus, tandis que le représentant de *déi Léng* s'est opposé à la hausse proposée. Il y a eu neuf voix pour, cinq abstentions et une voix contre.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Moi aussi, je ne peux que m'étonner des augmentations de taxes proposées. Une répartition différente entre la partie fixe et la partie variable aurait été souhaitable. L'allocation de vie chère a certes été augmentée, mais 150 € supplémentaires par an ne suffiront pas à faire face aux frais fixes auxquels seront confrontés les ménages moins bien lotis financièrement. Je trouve donc que l'approche du collègue échevinal n'est pas correcte.

En commission, il a été proposé de fournir aux citoyens les explications nécessaires lors de l'envoi de la prochaine facture d'eau. D'une manière générale, les factures devraient inclure des conseils concrets pour économiser l'eau ainsi que des données comparatives.

Notre groupe ne soutiendra pas les augmentations proposées. Nous estimons qu'il n'est pas juste que les citoyens doivent payer d'un seul coup six fois plus qu'auparavant rien que pour les frais fixes. Pour de nombreux citoyens, ce sera une mauvaise surprise.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'ai vérifié rapidement. *déi gréng* se sont abstenus en commission consultative pour le volet « Chapitre F-2 : Eaux » et « Chapitre F-3 : Egout/Canalisation » et ont voté en faveur du volet « Service Canalisation : Déchargement des boues ».

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je voudrais tout d'abord répondre à Madame la conseillère Brömmel en précisant que le système LoRaWAN nous permet d'établir des factures beaucoup plus précises et que la devise générale « Économisez l'eau ! » fait partie intégrante de la politique de la Ville.

Après les différentes interventions, il convient de rectifier certains points. La directive européenne sur l'eau prévoit que l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées doivent couvrir les coûts dans toute l'UE. Lorsque la loi sur l'eau de 2008 et celle de 2018 n'étaient pas encore en vigueur, la Ville pouvait prévoir un « tarif famille nombreuse » dans les domaines de l'électricité, du gaz et de l'eau pour les ménages aux revenus moins élevés. Cette possibilité n'existe plus en raison de la nouvelle législation. Selon la directive-cadre européenne sur l'eau et la législation qui en découle, le prix de l'eau doit désormais couvrir les coûts. L'allocation de vie

chère a été introduite pour aider les ménages aux revenus modestes. Je ne partage pas l'avis de Madame la conseillère Brömmel selon lequel 150 € ne suffiraient pas.

Le principe de l'utilisateur-payeur s'applique également : ce qui est consommé doit être payé. Dans le domaine du traitement des eaux usées, le principe du pollueur-payeur s'applique, c.-à-d. que le traitement des eaux usées est facturé.

Quatre secteurs ont été définis dans le cadre de la directive européenne : les ménages, l'industrie, l'agriculture et le secteur HORECA.

Le secteur industriel n'est représenté que de manière minimale sur le territoire de la Ville. En ce qui concerne le secteur agricole, j'ai du mal à comprendre les affirmations de Monsieur le conseiller Benoy. Vous n'êtes pas sans savoir que nous essayons désespérément d'aider les maraîchers luxembourgeois, notamment parce que les maraîchers étrangers paient l'eau moins cher chez eux. Dans le but de créer un peu plus d'équité, la Ville a mené des discussions intensives avec l'Administration de la gestion de l'eau et l'Inspection sanitaire, afin de plafonner le prix de l'eau à 1 €.

Une catégorie spécifique a été créée pour le secteur HORECA, qui a une forte consommation d'eau, afin de compenser au moins en partie les pertes de revenus importantes subies par ce secteur pendant la pandémie de COVID. Monsieur le conseiller Philippart estime que l'auberge de jeunesse devrait également être ajoutée au secteur HORECA. Je n'ai pas de réponse pour le moment à la question du statut de l'auberge de jeunesse. Nous allons examiner cette question.

Contrairement à d'autres communes, la Ville de Luxembourg n'a pas augmenté le prix de l'eau depuis 2012. Depuis la pandémie, les prix de l'énergie ont littéralement explosé. La population de la capitale est passée de 85.000 à 137.000 habitants, auxquels s'ajoutent environ 150.000 navetteurs pendant la journée. Cela implique une forte demande en eau.

En ce qui concerne les coûts fixes, il s'agit des coûts réels liés à la production d'eau potable, à la gestion de l'eau et aux infrastructures. La Ville investit beaucoup d'argent dans le développement des infrastructures. Le captage de l'eau est un processus intensif, où les coûts énergétiques sont élevés, notamment pour les pompes.

En tant qu'entreprise (société anonyme), CREOS peut gérer les choses différemment des communes. L'État peut décider de plafonner le prix facturé aux ménages. En tant que commune, nous ne pouvons pas prendre une telle décision. Je voudrais également rappeler pour la énième fois que la directive-cadre européenne sur l'eau impose le principe de la couverture des coûts et qu'il n'est plus permis de moduler le prix de l'eau. C'est la raison pour laquelle la Ville a introduit l'allocation de vie chère. Plusieurs petites communes ont introduit la gratuité des 50 premiers mètres cubes d'eau, une décision que plusieurs d'entre regrettent déjà. Pour des raisons techniques, la Ville de Luxembourg, où il existe de nombreux appartements, ne pourrait pas introduire une telle mesure.

Je ne comprends pas que le groupe *déi gréng* ait des problèmes avec la proposition de prix de l'eau pour l'agriculture.

La sensibilisation dans le but d'économiser l'eau ne s'obtient pas par la partie fixe (infrastructure), mais ne peut s'obtenir que par la partie variable (consommation).

L'énergie (électricité, gaz, mazout) est, même si cela peut paraître étrange, *nice to have*. Si les frais de chauffage ne sont pas payés, le fournisseur peut « fermer le robinet ». Contrairement au chauffage, l'eau est un droit humain. Il existe une réglementation internationale qui prévoit qu'en cas de facture

impayée, la consommation d'eau peut simplement être réduite, de sorte qu'une consommation d'eau normale reste néanmoins garantie pour une famille.

Je comprends la préoccupation de Monsieur le conseiller Wagner, que je connais également comme un Européen convaincu, mais nous ne pouvons pas agir contre les règles européennes. À Bruxelles, je me suis battue comme une lionne contre la privatisation de l'eau. Plusieurs grands pays se sont fermement engagés en faveur de la privatisation du secteur de l'eau en Europe, dont la France et son lobby des grandes entreprises actives dans le domaine de l'eau. Je suis d'avis que l'approvisionnement en eau doit rester dans le domaine public. La Ville a la chance de posséder 72 sources, dont 44 sont actuellement opérationnelles. Nous pouvons nous estimer heureux de pouvoir offrir à nos citoyens une eau d'une excellente qualité.

Depuis 2012, le prix variable de l'eau potable est de 2,23 € par mètre cube. La présente proposition prévoit une augmentation de 2,23 à 2,40 €. Monsieur l'échevin Mosar abordera certainement encore la part des coûts fixes.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Il n'y a plus grand-chose à ajouter aux explications détaillées de Madame l'échevin Beissel.

J'ai été étonné par les déclarations de plusieurs intervenants, car leurs propositions ne seraient absolument pas conformes à la législation nationale. Je suis notamment toujours étonné par les déclarations des représentants du groupe *déi gréng*, qui devraient pourtant avoir connaissance des contraintes auxquelles nous sommes soumis. Nous devons également respecter les directives du ministère des Affaires intérieures et de l'Administration de la gestion de l'eau. La proposition de Monsieur le conseiller Wagner va à l'encontre de ces directives. Et l'Administration de la gestion de l'eau doit également approuver les tarifs proposés. Le corset imposé est donc étroit et ne laisse que peu de marge de manœuvre.

La directive-cadre sur l'eau de l'UE prévoit que les coûts d'infrastructure du réseau doivent être répercutés sur le prix de l'eau. Dans les mois à venir, nous serons confrontés à une nouvelle directive européenne, la directive NIS2, qui prévoit un cadre juridique pour le maintien de la cybersécurité dans les secteurs critiques, dont le secteur de l'eau fait partie. Cela signifie que la Ville devra faire des investissements supplémentaires pour garantir la cybersécurité dans le secteur de l'eau, et nous ne pourrions certainement pas éviter de répercuter ces coûts supplémentaires sur le consommateur.

Les recettes de la Ville provenant des taxes sur l'eau du secteur industriel implanté sur le territoire de la capitale représentent actuellement 0,08 %, celles du secteur agricole 0,4 %. Il s'agit donc de recettes insignifiantes. Des tarifs plus élevés n'y changeraient pas grand-chose. J'ai été très étonné par la déclaration du groupe *déi gréng* concernant les tarifs à facturer au secteur HORECA. Ce dernier, qui ne comprend pas seulement les entreprises situées sur le territoire de la capitale, bénéficie de tarifs spéciaux à différents niveaux. Nous nous réjouissons tous du fait que le secteur HORECA fonctionne bien à Luxembourg-Ville. Je ne pense pas que nous fassions bien d'augmenter encore le prix de l'eau pour ce secteur.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier notre Service Eaux et notre Service Finances de leur excellent travail. Je ne pense pas qu'il en résulte une charge financière supplémentaire importante pour les citoyens. Les augmentations de prix sont minimales. Pour les ménages qui se trouvent dans une situation financière plus difficile, la Ville a introduit l'allocation de vie chère, qui peut compenser les augmentations de prix.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Madame l'échevin Beissel et Monsieur l'échevin Mosar de leurs interventions. Ils ont éclairé toutes les facettes du sujet.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Différents tarifs sont soumis au vote. Le groupe *déi gréng* ne soutiendra que le point F3 c) article 1 + 4.

Les articles 1 et 4 du point F3 c) sont approuvés avec l'abstention des représentants du LSAP et le vote contre de Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk). Les autres tarifs sont approuvés avec les voix de la majorité DP-CSV, les représentants des groupes LSAP, déi gréng et déi Lénk votant contre.

VIII. RENOUELEMENT DES ZONES DE VIDÉOSURVEILLANCE A, C, D ET F (AVIS)

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le conseil communal est appelé à émettre un avis concernant le renouvellement des zones de vidéosurveillance A (zone Luxembourg – Limpertsberg – Glacis, avec un total de 45 caméras), C (zone Luxembourg – Gare, avec 50 caméras), D (zone Luxembourg – Stade de Luxembourg, avec 129 caméras) et F (zone Luxembourg – Passerelle Pont Adolphe, avec 5 caméras). L'autorisation ministérielle du 15 juillet 2022 expire le 15 juillet 2025. Le collège échevinal propose au conseil communal d'émettre un avis favorable. Le ministère des Affaires intérieures travaille à ce que la durée de l'autorisation puisse être étendue à 5 ans.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le conseil communal est appelé à émettre un avis favorable concernant la prolongation de l'autorisation ministérielle pour les zones de vidéosurveillance A, C, D et F. La vidéosurveillance dans l'espace public ne doit pas être utilisée à la légère. Nous ne pouvons soutenir une prolongation de l'autorisation ministérielle que si nous avons l'impression qu'une surveillance dans les zones mentionnées est efficace, justifiée et proportionnée.

D'une manière générale, nous devons être conscients du fait que nous nous trouvons dans une situation de tension entre la sécurité, la vie privée et les droits fondamentaux. Dans les documents dont nous disposons, la police parle d'un risque élevé de violation des droits de la vie privée des habitants dans ces zones.

Les coûts d'infrastructure sont élevés et il nous faut aussi suffisamment de personnel, ce qui signifie qu'il faut aussi tenir compte des coûts de personnel. Plus il y a de caméras installées, plus il faut de personnel pour visionner les images. C'est ce que la police explique également dans son rapport.

Le groupe *déi gréng* est sceptique quant à la position adoptée par la majorité CSV/DP, tant au niveau national qu'au niveau de la Ville de Luxembourg, en faveur d'une nette extension des caméras de surveillance dans l'espace public. Actuellement, nous comptons déjà plus de 300 caméras, sans compter les extensions annoncées à Bonnevoie-Nord et au quartier de la Gare.

Comme Madame le bourgmestre Lydie Polfer l'a déjà laissé entendre, un projet de loi visant à assouplir la législation actuelle relative à la procédure d'autorisation est en cours d'élaboration. *déi gréng* sont sceptiques face à un tel projet.

Même si plusieurs conseillers communaux ici présents considèrent comme gênante la discussion que nous menons

aujourd'hui, nous estimons qu'il s'agit d'un débat très important.

La question qui est en jeu est la suivante : à quoi servent les caméras de surveillance ? Dans le quartier de la Gare, les premières caméras ont été installées en 2007, d'autres en 2019. *déi gréng* ne sont pas convaincus que la vidéosurveillance dans cette zone se soit avérée efficace. Nous estimons qu'elle n'est pas suffisamment justifiée ni proportionnée pour que l'avis à émettre par le conseil communal soit favorable.

Les caméras ont-elles permis d'améliorer le sentiment de sécurité dans le quartier de la Gare et dans les autres zones (A, C, D, F) ? La criminalité y a-t-elle diminué ? Les débats de ces dernières années montrent que ce n'est pas vraiment le cas. Nous savons que les images des caméras ne permettent que très rarement d'arrêter les délinquants en flagrant délit. En même temps, nous savons que les images des caméras peuvent être utiles pour élucider des délits. Les chiffres qui nous ont été communiqués par la police montrent clairement que l'installation de caméras peut également entraîner un déplacement des délits vers d'autres lieux et donc des problèmes dans d'autres quartiers, sans que les problèmes diminuent dans les quartiers où des caméras sont installées. Depuis l'installation de caméras dans le quartier de la Gare, les problèmes se sont déplacés au fil du temps vers les quartiers de Bonnevoie, Kirchberg et Ville-Haute.

L'argumentation de la police ne nous convainc pas. D'ailleurs, le parquet indique dans son avis que la vidéosurveillance est loin d'être une solution miracle. *déi gréng* sont d'avis qu'il faut des alternatives pour s'attaquer à la racine du problème. Les alternatives possibles ne sont pas épuisées. Notre groupe ne soutiendra pas un avis favorable.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le Comité de prévention s'est réuni le 22 mai. Des représentants de la police étaient présents et nous ont présenté les différentes études d'impact. Ces études contiennent beaucoup de données et de chiffres intéressants qui dépassent le cadre de la discussion. Néanmoins, je voudrais citer une série de chiffres. Le rapport du parquet est un bon résumé. Nous apprenons que la petite délinquance est en baisse dans différents secteurs comme le Champ du Glacis et la *Kinnekswiss*. En même temps, on constate que le nombre de cambriolages de véhicules sur le territoire de la capitale est en hausse, mais que les caméras installées aident à les élucider.

Les documents indiquent également que 21 caméras supplémentaires seront installées à court terme dans le quartier de la Gare, notamment dans la rue de Strasbourg et dans l'avenue de la Gare. Nous saluons cette mesure. À moyen terme, 31 autres caméras seront installées dans cette zone.

Nous estimons que la vidéosurveillance constitue un outil supplémentaire important pour la police, afin de lutter contre la criminalité sur le territoire de la ville, et ce dans l'intérêt de la sécurité des citoyens. Au niveau préventif, ce sont le Service Hygiène, les agents communaux, les patrouilles de la police locale, les agents d'« A vos côtés » et les travailleurs de rue qui font du bon travail, et je voudrais saisir l'occasion pour les remercier de leur engagement. De son côté, la Ville prend des mesures. Notre groupe soutiendra la prolongation de l'autorisation ministérielle pour la vidéosurveillance dans les zones A, C, D et F.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Ce n'est pas une discussion facile et je ne voudrais pas tomber dans la caricature. Les premières caméras de surveillance ont été installées en 2007 dans le quartier de la Gare. Ceux qui vivent depuis longtemps à Luxembourg-Ville savent que la discussion sur le sentiment d'insécurité dans différents quartiers n'est pas nouvelle. Cette insécurité s'est sans doute accrue depuis 2010, sans que l'on puisse pour autant affirmer que Luxembourg

soit une ville dangereuse. Je connais très bien les différents quartiers de la ville pour pouvoir dire cela. Cela n'empêche pas qu'il y ait des endroits problématiques. Le fait qu'il en soit ainsi a plusieurs causes. L'une d'entre elles est certainement le fait que le quartier de la Gare a été délaissé de nombreux égards depuis des décennies. Le parti *déi Lénk* ne peut pas en être tenu pour responsable, car nous n'avons jamais fait partie du collège échevinal ni du gouvernement. Le quartier de la Gare, du moins une partie du quartier, a été négligé au niveau social. Le fait que les problèmes se concentrent autour d'une gare n'est pas nouveau, on le constate dans de nombreuses villes. Il y a toute une série de mesures à prendre.

On ne peut pas affirmer que la vidéosurveillance ne soit jamais utile. Il existe des endroits, comme les alentours des écoles, où l'installation de caméras peut s'avérer utile pour lutter contre un certain type de criminalité touchant les enfants. L'installation de caméras dans le secteur de la passerelle Pont Adolphe a également du sens. La présence de caméras rassure les passants et les cyclistes, surtout s'ils y circulent à une heure tardive, ou s'il n'y a pas beaucoup de monde à ce moment-là. L'installation de caméras dans le stade est obligatoire, même si l'on peut discuter longtemps de la question de savoir si nous avons réellement besoin de ce nouveau stade.

Je ne peux pas répondre à la question de savoir si les caméras ont un sens dans le quartier de la Gare. J'ai lu les rapports de police et l'avis du parquet. Je souhaiterais que d'autres avis soient disponibles. Je ne suis pas membre du Comité de prévention. Je considère comme un problème le fait que tous les groupes politiques n'y soient pas représentés. Les chiffres dont nous disposons ne sont pas vraiment convaincants. Dans les rapports de police, on cite le nombre de délits enregistrés statistiquement sur une période de trois ans (2022-2024). Les chiffres varient tantôt légèrement vers le bas, tantôt légèrement vers le haut. En ce qui concerne les catégories de délits, on constate également des fluctuations. Les chiffres ne permettent toutefois pas de conclure à un lien de causalité entre la vidéosurveillance et l'évolution de la criminalité, car on a l'impression que la présence de caméras ne change pas grand-chose. Le procureur indique que même à l'étranger, on ne constate pas forcément un effet dissuasif des caméras. Il est indéniable que les images des caméras peuvent aider à élucider des délits dans différents cas, mais au final, le taux de réussite reste minime et ce à un coût élevé.

Lorsque les gens disent qu'ils ne se sentent pas en sécurité, c'est parce qu'ils ont peur. Ils ne se sentent pas en sécurité dans différents endroits, parce qu'ils ont peur d'être agressés, même en plein jour. Dans ce cas, il faut se demander si les caméras de surveillance sont vraiment utiles. Il n'est pas fréquent que des personnes soient arrêtées en flagrant délit à l'aide des caméras Visupol.

Je suis conscient du fait qu'il existe également une vidéosurveillance vidéo en dehors du territoire de la capitale. Toutefois, nous risquons de tomber dans la logique selon laquelle les caméras de surveillance constituent effectivement une solution. Le procureur indique que d'autres mesures préventives comme l'éclairage public, la présence policière et la médiation sociale « peuvent s'avérer tout aussi efficaces, voire plus ».

Je m'abstiendrai lors du vote.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Suite à la lecture du rapport de police concernant la zone du quartier de la Gare, je me demande dans quelle mesure les caméras de surveillance sont utiles. La police ne se prononce pas sur la question de savoir si les caméras permettent d'arrêter les délinquants en flagrant délit. Lors de discussions avec des habitants du quartier de la Gare, très proches du DP, j'ai appris que les dealers vendaient de la drogue sous « l'œil » des caméras, car ils savent qu'il ne s'agit pas d'une surveillance avec

reconnaissance faciale. L'analyse des images enregistrées est effectuée par la police. Après deux mois, les données enregistrées sont effacées. Je partage l'avis de Monsieur le conseiller Wagner selon lequel le quartier de la Gare a été négligé. On n'a toujours pas réussi à délocaliser davantage les structures d'aide, que nous soutenons et qui sont également soutenues par la Ville. Monsieur le conseiller Wagner a souligné à juste titre que les gares des grandes villes sont souvent problématiques.

Le conseil communal est appelé à émettre un avis concernant la prolongation de l'autorisation ministérielle pour la vidéosurveillance dans les zones A, C, D et F. Un bilan a-t-il été dressé avec les habitants du quartier de la Gare ? A-t-on constaté que la vidéosurveillance a contribué à améliorer la sécurité dans le quartier ?

La priorité absolue est la création d'un commissariat de police dans le quartier de la Gare. J'ai quand-même souri en lisant à la page 12, je cite, « organisation de patrouilles de police du lundi au vendredi ». Les trafiquants de drogue savent donc parfaitement qu'ils peuvent vendre de la drogue sans être inquiétés pendant le week-end. Les dealers auront également vite compris le déroulement des patrouilles à pied.

Notre groupe s'abstiendra lors du vote. Si quelqu'un m'agresse dans le périmètre de surveillance d'une caméra, je serais heureuse que la police attrape l'agresseur en flagrant délit. Comme le système de surveillance actuel exclut l'utilisation de techniques de reconnaissance faciale, cela ne se produira pas ainsi.

La police luxembourgeoise peut-elle assurer qu'aucune donnée ne puisse être interceptée par d'autres nations ? Les caméras utilisées sont-elles produites dans des pays que nous comptons parmi nos amis ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : D'une part, je ne me réjouis pas de ce débat, car il s'agit de la problématique de la grande et de la petite criminalité, que nous ne pouvons pas maîtriser seuls en tant que Ville – et pas non plus uniquement en collaboration avec la police. Nous devons nous donner d'autres moyens pour mieux maîtriser les problèmes. D'un autre côté, il est bon que nous ayons cette discussion, car elle montre à tous les auditeurs, électeurs, lecteurs du compte rendu analytique et à tous ceux qui pensaient peut-être que l'on pourrait mettre tous les partis dans le même panier, que les positions des partis sont tout à fait différentes les unes des autres, qu'il y a quelques partis qui soit ignorent soit tolèrent la problématique que nous essayons de maîtriser. De notre côté, nous ne voulons ni l'ignorer ni la tolérer.

Les ministres de la Police qui se sont succédés depuis l'installation des premières caméras de surveillance en 2007 appartenaient à différents partis, mais tous étaient d'avis qu'il était important de se doter de moyens pour lutter contre la situation existante. C'est pourquoi je suis toujours surpris par la perception sélective de certaines personnes.

Le conseil communal est appelé à émettre un avis sur la prolongation des zones de vidéosurveillance A, C, D et F. La police a donné un avis positif et motivé. Il ressort du rapport de police qu'en 2024, la police a pu recourir aux données Visupol dans 638 cas (c.-à-d. dans deux cas par jour). On se plaint maintenant du fait que les délinquants ne soient pas arrêtés en flagrant délit. Dans 2 à 3 % des cas, des personnes ont pu être arrêtées en flagrant délit grâce à l'enregistrement d'une caméra. Que pourrait-on faire pour augmenter ce taux ?

Actuellement, 224 caméras sont installées sur le territoire de la capitale. Pour visionner les images, il faut 224 écrans. Une personne seule ne peut pas regarder simultanément les images de 224 écrans. Si une personne se concentrait sur 5 écrans, il faudrait 40 personnes en permanence pour

visionner les images sur les 224 écrans. Cela représenterait cinq équipes de travail par jour, c.-à-d. plusieurs centaines de personnes.

La seule possibilité de rendre cela efficace est de recourir à des logiciels, à l'IA, et de permettre ainsi la reconnaissance des visages ou des situations. La loi actuelle interdit la reconnaissance faciale et ne prévoit pas non plus la reconnaissance active des plaques d'immatriculation des véhicules. Une telle reconnaissance des plaques d'immatriculation permettrait, par exemple, de constater qu'une voiture a été volée avant-hier dans le quartier de Limpertsberg, où elle se dirige ou encore où une agression a été commise hier avec la voiture volée. En regardant vers l'avenir (les 20 prochaines années), je suis personnellement d'avis que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que l'équipement technique de l'État et de la police soit en retard sur celui des personnes qui commettent des délits. Si l'équipement technique des délinquants devient meilleur que celui de nos forces de sécurité, il s'agira de combler ce retard. C'est un débat que nous devons mener au niveau national, peut-être au cours des prochaines années ou dans dix ans seulement. Pour des raisons d'efficacité, notamment parce que la police a besoin de plus de personnel sur le terrain, c'est une direction dans laquelle nous devons aller. La proposition de loi du ministre des Affaires intérieures pourrait permettre l'utilisation de logiciels de reconnaissance (reconnaissance de situation). Je pense qu'une mise à niveau de notre système de vidéosurveillance, en utilisant un logiciel de reconnaissance de situation déjà autorisé par la loi, aurait du sens, car elle contribuerait également à augmenter le taux des arrestations en flagrant délit.

Notre groupe soutient le projet du ministre des Affaires intérieures consistant à prolonger l'autorisation de 3 à 5 ans, ce qui permettrait une simplification. Notre groupe peut se rallier à l'avis de la police. L'avis du parquet est également positif. Notre groupe donnera un avis favorable à la prolongation de l'autorisation des dites zones de surveillance dans l'espace public.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Lors de la réunion du Comité de prévention communal, la police a fourni des chiffres. Le taux de flagrants délits se situe entre 2 et 3 %. Pour l'année 2024, les données Visupol ont pu être utilisées dans 638 cas, afin d'aider à l'élucidation d'infractions. En 2021, ce chiffre était de 461 cas. Dans son rapport, le parquet cite des exemples à l'étranger et souligne qu'en Grande-Bretagne, et plus particulièrement à Londres, la vidéosurveillance a joué un rôle extrêmement important dans l'élucidation des attentats commis en 2025. De même, lors des attentats de Paris, les données enregistrées par les caméras de surveillance ont joué un rôle important dans le travail d'élucidation. En cas d'homicide, les images des caméras de surveillance sont systématiquement utilisées dans le cadre de l'enquête.

Le rapport du parquet met en avant les avantages de la vidéosurveillance. Celle-ci a un effet dissuasif, mais peut également permettre une intervention plus rapide de la police. Une intervention immédiate, comme le souhaite Madame la conseillère Muller, c.-à-d. qu'un agent de police se rendrait sur place dès qu'une infraction est constatée, présuppose une importante présence policière sur le territoire de la capitale.

Le parquet du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg souligne que « les enregistrements peuvent être exploités dans le cadre d'enquêtes judiciaires. C'est un outil précieux d'investigation (...) peut renforcer le sentiment de sécurité, prévenir des incivilités courantes (...) ». Il va de soi que l'on évolue toujours dans une situation conflictuelle dans ce domaine. Si nous vivions dans un monde idéal, nous n'aurions pas besoin de caméras de surveillance. Mais le fait est qu'il existe sur le territoire de la Ville – et dans de nombreuses autres villes également – des zones problématiques où la vidéosurveillance publique peut être un moyen d'élucider

des infractions. Si les caméras ont en plus un effet dissuasif et empêchent les délinquants – il est toutefois difficile de le prouver par des chiffres – de commettre une infraction là où des caméras sont installées, cela constitue aussi un point positif. On peut tout à fait supposer que les caméras installées dans la zone de la passerelle en-dessous du Pont Adolphe dissuadent un certain nombre de personnes de commettre un délit à cet endroit. L'évolution de la ville de Luxembourg n'est pas figée, et il est également clair que les délinquants se déplaceront vers d'autres sites. Monsieur le conseiller Benoy a cité dans ce contexte la Ville-Haute et le quartier du Kirchberg, et la place de l'Étoile pourrait également être citée. La mise en service du tramway et le fait que les transports publics soient gratuits ont eu pour conséquence que le trafic de drogues s'est répandu le long des lignes de tramway. Nous en sommes conscients, tout comme les forces de sécurité, et des mesures sont prises pour lutter contre ce phénomène. Je ne le répéterai jamais assez : des caméras de surveillance sont installées dans chaque tram. Il y avait donc des ministres qui n'avaient pas les doutes que le groupe *déi gréng* exprime au conseil communal. S'il y a des incivilités, des délits ou des actes de vandalisme dans le tram, la police a recours aux images des caméras installées dans le tram.

La discussion d'aujourd'hui a une fois de plus révélé la position des différents partis. La majorité en place continuera à s'engager pour la liberté des citoyennes et des citoyens. La liberté d'une personne prend toutefois fin au moment où elle commet une infraction à l'encontre d'une autre personne. J'ai donc été ravie d'entendre Monsieur le conseiller Wagner dire qu'il n'adopterait pas une attitude caricaturale, car il s'agit d'une problématique qui doit être abordée de manière équilibrée. Nous poursuivrons nos efforts dans le sens d'une ville sûre. Il convient de rappeler la décision du 3 mars 2025 d'installer de nouvelles caméras de surveillance dans le quartier de Bonnevoie. À l'époque, des voix s'étaient même élevées pour demander une extension de la vidéosurveillance en direction du Lycée Technique de Bonnevoie – une extension qui serait tout à fait justifiée. Nous veillerons à ce que la sécurité des citoyens reste une priorité absolue. Bien entendu, la vidéosurveillance ne peut et ne doit pas être le seul instrument et nous ne nous laisserons pas de souligner les efforts que la Ville déploie au niveau social. Le « Drogendësch 2.0 » me laisse espérer que de nombreux boulons seront tournés pour que tant la police que les institutions sociales puissent intervenir plus efficacement afin de mieux maîtriser l'adversité, que toute personne raisonnable peut voir à l'œil nu. Quiconque se promène sur la place du Théâtre constate qu'il s'y produit des situations qui ne sont plus tolérables. De nombreux citoyens ont peur et évitent la place. La police doit y intervenir presque tous les jours. Des ambulances sont également souvent appelées à la Place du Théâtre parce que des personnes qui s'y trouvent régulièrement en viennent aux mains et sont blessées. Le « Drogendësch 2.0 » a proposé une série de mesures et j'espère qu'elles seront approuvées. Nous sommes heureux de constater que nous sommes désormais entendus afin de pouvoir aborder le problème de manière plus efficace. Il serait illusoire de penser qu'une ville puisse être totalement exempte de criminalité, mais l'important est de se donner des moyens encore plus efficaces dans l'intérêt de la sécurité des citoyens. Je ne peux donc qu'encourager

le conseil communal à donner un avis positif concernant la prolongation de l'autorisation ministérielle pour les zones de surveillance A, C, D et F.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Serait-il possible d'obtenir une réponse à ma question sur l'origine des caméras de surveillance ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Cette question devrait être posée au gouvernement par des députés du LSAP à la Chambre des députés, car la Ville prend en charge les coûts des infrastructures et des caméras, mais c'est la Police grand-ducale qui choisit le modèle de caméras et effectue les commandes. Cela garantit que le même modèle de caméra est utilisé dans toutes les communes.

Avec le vote contre de Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk), le conseil communal donne un avis positif pour la zone A (Luxembourg-Limpertsberg – Glacis). Les représentants des groupes déi gréng et LSAP s'abstiennent.

Avec le vote contre de Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk), le conseil communal donne un avis positif pour la zone C (Luxembourg – Gare). Les représentants des groupes déi gréng et LSAP s'abstiennent.

Le conseil communal donne un avis favorable pour la zone D (Luxembourg – Stade de Luxembourg). Les représentants du LSAP s'abstiennent.

Le conseil communal donne un avis favorable pour la zone F (Luxembourg – Passerelle Pont Adolphe). Les représentants du LSAP s'abstiennent.

IX. AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice.

X. OFFICE SOCIAL : CRÉATION DE POSTES (AVIS)

La délibération du conseil d'administration de l'Office social portant création de deux postes d'assistants sociaux est avisée favorablement à l'unanimité.